

# **COLLEGE INTERARMEES DE DEFENSE**

## **MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE**

**1 - LES « ETATS-UNIS D'AFRIQUE »**

**2 - Lieutenant – Colonel TITIKPINA, Atcha, Armée de terre du TOGO**

**3 – 29 février 2000**

**4 – Division A**

**5 – Mémoire de géopolitique**

**6 – L'Afrique, à travers les temps a toujours tenter de s'organiser. Du Panafricanisme, elle s'oriente aujourd'hui vers les « Etats-Unis d'Afrique »; une option dont les contours restent encore à définir. L'exemple de la CEDEAO en Afrique de l'Ouest semble être la voie à suivre.**

**7 – Mots clés : OUA , CEDEAO, Fédéralisme, Organisations sous-régionales.**

# **SOMMAIRE**

## **INTRODUCTION**

### **I LE PANAFRICANISME : ORIGINES**

A – LA CIVILISATION EGYPTIENNE

B - LE ROLE DES NOIRS AMERICAINS

C - LES MOUVEMENTS ET ORGANISATIONS SYNDICALES

### **II LES OBSTACLES AU PANAFRICANISME**

A – LA PERIODE POST- COLONIALE

B - LA CHARTE DE L'OUA

C - LE PROBLEME DE FRONTIERE

D - LES CONFLITS : SOURCE D'INSTABILITE

### **III LES «Etats-Unis d'Afrique »:ESPOIR OU UTOPIE ?**

A - LES RICHESSES NATURELLES

B - LES ORGANISATIONS REGIONALES

I – LES HYPOTHESES

II – LES VERTUS DU FEDERALISME

C - EXEMPLE DE LA C E D E A O

D – LES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX EN AFRIQUE

E - LA CONFERENCE EXTRAORDINAIRE DE SYRTHE

## **CONCLUSION**

## INTRODUCTION

L'Afrique est un immense continent placé au milieu de l'univers, avec plus de trente millions de kilomètres carrés, soit un cinquième des terres émergées. Sa superficie est le triple de celle de la Chine et des Etats-Unis d'Amérique, et représente plus de vingt fois l'Europe des dix. C'est aussi un continent de plus de sept cent millions d'habitants qui pourrait atteindre un milliard deux cent mille d'ici l'an deux mille dix, constituant ainsi un puissant réservoir de consommateurs.

Au-delà de la géographie qui la favorise, l'histoire a, elle aussi, fait la part belle à l'Afrique, malgré la misère actuelle dans le cycle historique universel, le continent a brillé par sa présence, voire par une antériorité que l'on ne conteste plus guère ; Il fut le cœur géographique du monde connu des anciens et la science historique moderne le reconnaît après de longues tergiversations. Il fut le berceau du monde et de la civilisation.

En effet, la force du destin, à savoir la situation géographique de ce continent semble l'avoir prédestiné comme levain de l'histoire et c'est lui rendre justice que de rappeler ces propos du père Teilhard de Chardin : " c'est bien en Afrique (...) qu'il convient de se placer pour voir au mieux se former, grossir, partir puis revenir sur elle-même jusqu'à saturation des terres habitables, la grande onde des peuples, des techniques et des idées."

L'Afrique recèle beaucoup de richesses ( or, diamant, pétrole, cuivre, manganèses, étain, etc...); Des ressources forestières et du bétail très important. Le continent de ce point de vue dispose de ressources qui lui aurait permis, si les conditions de développement étaient bonnes, d'être un des centres de développement le plus important.

En dépit d'innombrables atouts, faces aux défis mondiaux et à la stratégie des puissances, grandes et moyennes, l'Afrique s'étiole par manque d'un noyau fédérateur, d'un pôle unique de décision, d'une volonté politique unificatrice. Et pourtant les lois historiques de l'évolution des peuples et des Etats jouent en faveur des grands ensembles géographiques, seul cadre de rayonnement pour les nations décidées à rester au premier plan. L'Afrique doit se battre pour s'unir, elle doit se battre pour devenir puissante. Dans le monde contemporain, être puissant, c'est exister; Etre faible, c'est disparaître. Toute force qui entretient la désunion, qui veut maintenir en l'état des nations non viable, ne fait que retarder l'heure de la renaissance et s'oppose, de fait, aux aspirations légitimes des Africains.

Ce qui manque à l'Afrique pour transformer en puissance ses potentialités géopolitiques, c'est ce que l'ancien Président du Ghana a appelé le "**Conscientisme**", c'est à dire une conscientisation massive, tant des dirigeants que des peuples, seule susceptible de promouvoir une organisation politique, administrative et sociale capables d'assurer la survie et le bien-être des individus et des groupes naturels

Peut-on encore considérer aujourd'hui le panafricanisme comme une utopie alors que les dirigeants cherchent à s'inspirer des expériences historiques des autres peuples situés sur d'autres continents ?

Le panaméricanisme n'a-t-il pas servi de base idéologique à la création même, puis à la puissance des Etats-Unis ? Et le concept de l'unité européenne ? N'est-il pas, lui aussi, un instrument de renaissance et de puissance de l'Europe ?

Il en va de même pour l'Afrique dont l'importance géopolitique sera mieux exploitée par la mise en œuvre d'un panafricanisme intelligent, rationalisé. Considéré non comme une idéologie de domination des autres peuples, mais comme une philosophie politique tendant à réunir tous les peuples du continent en une grande communauté d'intérêts, le panafricanisme paraît l'unique moyen pour les Africains d'exploiter dans le sens de leurs intérêts propres les avantages que leur offre l'importance géopolitique de leur continent.

Le chemin parcouru est déjà long, très long. Quoique jalonné d'obstacles, un espoir de création des « Etats-Unis d'Afrique » semble pointer aujourd'hui à l'horizon, même si la forme que cette union devrait prendre reste encore floue.

\*

\*

\*

# I LE PANAFRICANISME : ORIGINES

## A- LA CIVILISATION EGYPTIENNE

A travers l'histoire de l'Afrique qui est très brouillée, nous savons que l'Égypte a été le pays qui a inventé l'écriture et dans plusieurs manuels sont mentionnés l'histoire des inscriptions avantageuses de la civilisation égyptiennes. Les marques les plus évidentes sont représentées par les pyramides qui ont défié les temps et qui représentent aujourd'hui la conception architecturale et le symbolisme en matière scientifique. Ces pyramides représentent aussi la manifestation d'une civilisation extrêmement avancée à une époque où, la plus grande partie de l'humanité était encore plongée dans l'ignorance la plus totale.

Pendant longtemps, certains historiens nous ont fait croire que l'Égypte n'appartenait pas à l'Afrique ; Parce qu'en même temps qu'ils décrivaient les fastes de l'Afrique, ils la rattachaient à l'Asie, au monde méditerranéen ; Or l'Égypte est une partie intégrante du monde africain. Les Égyptiens sont des africains et les populations africaines ont de tout temps entretenu entre l'Égypte blanche et l'Égypte noire des relations suivies dont le Nil a été un axe fondamental d'échange et de vie au cours des millénaires qui se sont succédés.

Mieux, les pays du sud de l'Égypte, à un moment donné, ont occupé l'Égypte et ont régné sur le pays si bien que, on est en droit d'établir aujourd'hui, des preuves incontestables qui sont attestées par des chercheurs scientifiques d'une très grande valeur. Ces recherches ont été menées non seulement par SCHEIK Anta Diop du Sénégal, mais aussi par certains blancs qui ont reconnu que l'Égypte pharaonique était effectivement nègre et que la civilisation égyptienne et surtout sa langue, présente des similitudes d'une grande parenté génétique avec les langues négro-africaines, qu'il s'agisse des langue d'espace BANTOU ou des langues d'Afrique de l'Ouest ou de l'Est.

Alors, cette gloire ancienne de l'Égypte, lorsqu'elle a été découverte par les africains, a suscité en eux, la volonté de magnifier ce passé glorieux et d'en tirer la substantielle moelle d'une démarche intellectuelle à partir de laquelle les africains devaient reconstituer leur passé, non point à partir des registres du système colonial mais à partir de la gloire de la civilisation ancienne, parce que l'Égypte était à l'origine de la civilisation. Cela a permis aux africains de pouvoir essayer de se situer dans une continuité historique qui valoriserait leur passé et le rôle joué par leurs ancêtres et les placerait dans une situation qui leur permettrait d'avoir confiance en eux.

Au même moment, un autre pays a eu un passé particulièrement prestigieux ; c'est l'Éthiopie antique. Ce pays, c'est connu n'a jamais été véritablement colonisé. Il y a eu la tentative italienne visant à y régner, à y faire établir son autorité dans le 19<sup>e</sup> siècle, mais tout s'est terminé par la défaite d'ADOUA qui a été infligée aux éthiopiens en 1896 dans des conditions telles qu'en définitive, ce pays a, de tout temps pu poursuivre son évolution sans rupture. Il constituait d'ailleurs l'un des plus grands royaumes du monde jusqu'au moment où, la royauté sous le régime d'AYELE Célatié a été renversé par un coup d'état du régime communiste.

L'Éthiopie a été l'un des 1<sup>er</sup> pays africain à recevoir le christianisme ; c'est également l'un des 1<sup>er</sup> pays à recevoir l'islam etc...

Cette Ethiopie antique qui avait aussi son écriture, qui avait sa civilisation ; la **CILILISATION AMARIQUE** avec l'écriture **GUESE** a laissé des palais illustres. Elle avait une organisation militaire exceptionnelle, des écoles, une organisation sociale et politique avancée, un Etat, des institutions.

Tout cela a amené un certain nombre d'africains à envisager la possibilité d'exalter cette gloire passée de l'Egypte et de l'Ethiopie de l'Afrique ancienne comme les occidentaux avaient l'habitude de célébrer la gloire de Rome, la gloire de la Grèce à partir de laquelle, ils en ont tiré l'idée d'une Nation puissante aux origines de la civilisation qui a dirigé l'évolution du monde. Notons que la Grèce antique et Rome sont venus chercher en Egypte, les éléments de culture qui leur ont permis de connaître l'éclat qu'ils ont connu. Des historiens comme Théodoro de Sicile n'ont jamais méconnu cela.

Les mouvements de recherche de leur identité et de protection de la culture africaine sont divers et variés. Ces mouvements vont évoluer et orienter leurs dirigeants vers des regroupements régionaux. Aux Etats-Unis d'Amérique, les noirs y ont joué un rôle très important.

## **B / ROLE DES NOIRS AMERICAINS**

L'histoire africaine nous enseigne que, le dix neuvième siècle a été le siècle où de nombreux africains ont été arrachés de leur continent pour l'esclavage aux Etats-Unis d'Amérique. Avec l'abolition de cette traite des noirs va naître un peu partout aux Etats-Unis, des mouvements de revendication. Ceux qui ont été à la base de ces mouvements sont des Africains originaires des Caraïbes et de la Jamaïque, notamment Marcus Garves. Il s'était rendu à Londres et aux Etats-Unis où il avait rencontré certains noirs parmi lesquels il y avait Booker Washington célèbrement connu ainsi que W. Dubois.

Ces noirs, victimes de la discrimination raciale avaient été amenés à essayer de trouver dans leur origine, des motifs leur permettant de pouvoir prouver que la civilisation à laquelle ils appartenaient, n'était pas une civilisation inférieure. Ils ont lancé un mouvement qu'on a appelé **LE MOUVEMENT GARBEISTE** ; un mouvement tellement important qu'il s'est développé d'une manière prodigieuse aux Etats-Unis au lendemain de la première guerre mondiale. Les noirs ont participé à cette guerre où ils ont joué un rôle non négligeable. A leur retour, ils ont voulu tenir une grande manifestation à Washington et le Président des Etats-Unis d'alors leur a interdit cette manifestation au nom du préjugé de la race. Il y a eu des affrontements au cours desquels plusieurs victimes ont été enregistrées. C'est en fin de compte le Président Clémenceau qui va leur donner l'autorisation de manifester à Paris. A l'issue de ces événements, ils décident de créer un mouvement par lequel ils allaient affirmer la valeur de leur civilisation.

Le mouvement garbeiste a connu une puissance considérable puisque c'était l'époque où sévissait le racisme ; il a connu aussi un développement prodigieux puisqu'il a pu atteindre le chiffre de quatre millions de membres. Mieux, Il avait décidé de créer un pouvoir économique indépendant des blancs puisqu'il a réussi à créer une ligne maritime entre l'Afrique et les Etats-Unis avec des succursales en Sierra Léone et à Londres. C'est à Monreue que des noirs américains avaient été enlevés des Etats-Unis et établis en Sierra Léone vers 1847.

Ce mouvement garbeiste a eu ensuite des ramifications un peu partout en Afrique et spécialement au Sénégal au Mali au Bénin. Une revue était éditée pour être distribuée et publiée dans le monde noir par les marins. Des contacts étaient établis avec des élites noires. Ils ont commencé à glorifier la valeur des chanteurs noirs, la valeur des boxeurs noirs, la

valeur des sportifs noirs. C'est dans ce contexte là que le boxeur noir Battlingski a battu Carpentier par point ; presque 'un KO lors de la coupe du monde en 1921. L'arbitre ne voulant pas reconnaître le résultat, cela a mobilisé davantage les noirs américains pour la reconnaissance de leurs valeurs et une radicalisation de leurs mouvements s'en est suivie.

Le mouvement appelé **BACK TO AFRICA** avait aussi été créé. Les fondateurs de ce mouvement avaient comme objectif, la sensibilisation de leur membre pour un retour à leur pays d'origine en Afrique, leur terre natale, là où les esclavagistes les avaient enlevé de force au moment de la traite négrière. Ce mouvement a été particulièrement important au point d'impressionner le monde occidental. Les Etats-Unis craignaient que ce retour ne se traduise par des pertes démographiques considérables dans leur pays, mais également par l'altération de leur image de marque au regard du continent noir.

C'est ainsi qu'il y a eu une forte mobilisation et une sensibilisation bien menée à travers les Africains noirs venus de Jamaïque, des Antilles, de la Guadeloupe, certains de la Martinique d'autres de Haïti, de Trinita, de Tobago ; Sans compter toutes les communautés noires des Etats-Unis d'Amérique surtout au Texas et en Alabama où les noirs africains sont majoritaires. Cette sensibilisation va se poursuivre en Amérique Latine et au Canada. Tous ces noirs ont décidé de s'unir pour constituer une communauté qui préfigurerait l'idée des Etats-Unis d'Afrique.

Un autre mouvement créé après la première guerre mondiale s'appelait le mouvement **PAN NOIRS**. Ce mouvement avait tenu trois congrès retentissants les 28-29 septembre successivement à Londres et Bruxelles ; le troisième, le 1<sup>ER</sup> octobre à Paris.

Ils avaient choisi trois capitales des anciens pays colonisateurs pour avoir un écho particulier. Ces congrès se suivaient et dans chacun, les responsables posaient le problème de la place de la race noire dans le monde, la nécessité pour les noirs de retourner chez eux en Afrique, la nécessité pour eux de bâtir les Etats-Unis d'Afrique. C'est de ces congrès en réalité que l'idée, le concept, a germé et une solidarité très forte s'est tissée entre les noirs venant des Antilles, des Etats-Unis et ceux qui sont restés en Afrique comme Fara Bandana du Congo, Lamine Senghor du Sénégal, Tieme Konté de la Guinée, Kodjo Douvalou du Bénin ex Dahomey et Andre Massou du Congo. Tous ces noirs étaient animés d'un même idéal, un idéal panafricaniste parce que le panafricanisme, c'est la volonté d'unir les noirs autour du concept de l'Afrique appartenant à une même terre, à un même continent, à une même culture et à un même passé.

En ce moment, le concept des Etats-Unis d'Afrique qui avait progressivement germé, n'était pas encore articulé. Il est à noter que le concept des Etats-Unis à l'origine, vient des Etats-Unis d'Amérique ; Après que les treize (13) colonies anglaises aient décidé de rompre avec la Grande Bretagne pour se réunir et adopter leur Charte Commune et une constitution qui ensuite va donner naissance aux Etats-Unis d'Amérique qui va se développer pour atteindre à ce jour le chiffre des cinquante et un (51) Etats.

C'est par la suite, dans les années qui ont suivi, que l'idée des Etats-Unis d'Afrique a été théorisée sous la houlette de plusieurs facteurs. Il y a eu plusieurs actions et plusieurs déclarations croisées en faveur de cette théorie.

## C / LES MOUVEMENTS ET ORGANISATIONS SYNDICALES

L'un des mouvements a été le congrès extrêmement important que les noirs ont tenu à Moscou dans le cadre des mouvements communistes mondiaux lors de la 5<sup>ème</sup> conférence des partis communistes en 1924.

Ce mouvement avait été initié par les partis communistes parce que, quand le mouvement pan –noir a commencé à se dessiner, il avait une orientation révolutionnaire. Or, c'était l'époque où l'Union Soviétique menait sa révolution en 1917. Ensuite, dans les années 1920, lui-même il avait créé l'Union Soviétique. Au congrès qui s'est réuni en 1922, il avait lancé l'idée selon laquelle, le communisme devait attaquer l'impérialisme dans les colonies. Dans cette perspective, un objectif avait été dessiné visant la France en particulier, ainsi que la Grande Bretagne mais également l'Espagne, le Portugal et la Belgique.

Une stratégie avait été mise sur pied. En 1930, une école sera ouverte à Moscou. Cette école s'appelait l'**ECOLE STALINE** et elle visait à former les cadres noirs chargés d'organiser les futurs combattants de la liberté qui pourraient lancer le mouvement national, obtenir par la guerre l'indépendance dans leur pays respectif

En ce moment, la France avait créé une unité spéciale qui était destinée à lutter contre le communisme. C'était un service spécial qui était à la fois militaire et policier destiné à lutter contre d'une part le communisme et d'autre le panislamisme et troisièmement, le panafricanisme. Ces trois mouvements étaient combattus.

En 1934, est créé le **Comité de Libération du Sénégal et du Soudan** à Paris. Il était d'obédience communiste et n'a pas connu une extension considérable mais a inquiété fortement les milieux coloniaux qui l'ont combattu.

Un autre mouvement, la **Ligue de Défense de la Race Noire**. Elle avait ses structures non seulement à Paris mais également dans toutes les villes françaises. Les syndicats se sont créés en ce moment là ; notamment **Le Syndicat des Marins** qui était dirigé par un sénégalais du nom de Madiop N'diaye. Il était installé à Marseille. C'est grâce à ce syndicat que toute la littérature communiste parvenait dans les colonies. Les marins la distribuaient dans les différents ports qui jalonnent le littoral africain. Ainsi, ces brochures étaient lues à Dakar, à Conakry, à Lomé, à Lagos ainsi que dans toutes les grandes villes. Elles prenaient ensuite les voies de chemin de fer pour toucher les élites là où elles se trouvaient.

Ainsi, progressivement, tous ces différents groupements se sont constitués avec comme objectif, soit de défendre le panafricanisme, soit de défendre le mouvement pan noir dans une confusion telle que, même les services secrets français de cette époque n'arrivaient pas à faire la distinction des différents mouvements. Ils confondaient mouvement pan africain, mouvement pan noir et mouvement panafricain etc... Ils les confondaient tous aux mouvements communistes et les mettaient tous dans un même panier.

Après la deuxième guerre mondiale, certains de ces mouvements ou associations avaient été récupérés par les communistes qui les avaient équipés, réorganisés et encouragés. Cela a provoqué une certaine méfiance, voire une recherche par les services spéciaux des occidentaux pour les démanteler.

On peut citer certains acteurs principaux comme :

- ERIC Williams de Trinida,
- PETER Abraham, un poète sud africain,
- JOMO Keniata du Kenya au nom du mouvement Mao-Hong,
- KUAME N'krumah, ancien président du Ghana.,
- CHEIK Anta Diop, un écrivain du Sénégal,

- LEOPOLD Sédar Senghor, ancien président et écrivain du Sénégal,
- SEKOU Touré, ancien président de Guinée
- JULIUS Niééré, ancien président de Tanzanie
- Le dernier chef d'Etat qui vient de relancer le mouvement en septembre passé ne saurait être oublié ; il s'agit du président de la République Jamairia Arabe Lybienne ; le président MOHAMAR Kaddafi.

Ces différentes actions menées par ces grands leaders africains ont fini par aboutir à la conclusion qu'au lieu que les Etats africains restent désunis et agissent de manière séparée, de manière anarchique, il faudrait qu'ils s'unissent pour représenter une entité viable pouvant parler au nom d'un même continent. Ils représenteraient ainsi un poids démographique significatif, une richesse économique importante, un pouvoir politique qui peut compter dans les relations internationales. C'est comme cela que l'idée des Etats-Unis d'Afrique a commencé progressivement à évoluer.

Quand le Président OUPHOUET Boigny créait le RDA ( Rassemblement Démocratique Africain ) allant de Dakar au Congo en octobre 1946, en en faisant un parti d'émancipation, il anticipait par rapport à l'histoire.

Quand MABOU Diouf créait le Parti Africain de l'Indépendance avec des sections dans toute l'AOF (Afrique Occidental Française ), il anticipait.

La création du Parti du Regroupement Africain à Cotonou avec des sections à travers l'Afrique, c'était aussi une anticipation.

C'est dans des difficultés accompagnées d'un manque de maturité, que ces différents mouvements et associations, à travers plusieurs obstacles vont pousser les multiples pays à leur indépendance.

## II LES OBSTACLES AU PANAFRICANISME

### A / LA PERIODE POST- COLONIALE

Après les indépendances, les Etats africains auraient dû immédiatement constituer leur unité créant ainsi les Etats-Unis d 'Afrique ; mais, il y avait des difficultés qui tenaient à la langue. Les uns étaient de colonisation anglaise et d'autre de colonisation française. Dans des colonies portugaises on n'en parlait même pas encore puisqu'elles étaient encore loin de l'indépendance. Toute l'Afrique du sud était en ébullition, luttant acharnement contre le régime d 'apartheid

Déjà, avant les indépendances chez les Français, il y avait une loi appelée «**LA LOI CADRE**» qui avait créé des territoires. Cette loi, en accordant l'autonomie interne aux Etats avait comme résultat, la dislocation de l 'AOF ( Afrique Occidentale Française ) qui avait été créée en 1895 et de l'AEF ( Afrique Equatoriale Française ) qui avait-elle fût créée en 1910. Les Etats de ces régions ce sont retrouvés balkanisés, fragmentés. Chaque Etat était soucieux d'avoir son territoire personnel, son gouvernement, son drapeau, son hymne, son armée. Aucun ne voulait renoncer à quelques prérogatives que ce soit. Ils voulaient d'abord affirmer leur identité, créer une Nation, sceller un consensus autour d'un certain nombre de valeurs, créer une entité viable avant de se lancer dans des opérations d'unification qui au départ pouvait peut être difficilement se concevoir. Dans la mesure où, s'il y avait quelque chose qui unissait les Africains, il y avait également des choses qui les séparaient. C'est ainsi qu'il y a eu des obstacles.

Ces obstacles étaient aussi entretenus par les anciens colonisateurs qui ne voulaient pas que l'Afrique aille à l'indépendance unie présentant un ensemble homogène qui serait un grand marché permettant à leurs économies de se développer.

- Unis, ils représentent un pouvoir de négociation beaucoup plus important.
- Unis, ils ont des moyens militaires très appréciables.

Après les indépendances, ce climat a été entretenu par certains assoiffés du colonialisme favorisant ainsi l'éclatement des anciennes fédérations, de manière à disposer d'un ensemble hétéroclite d'Etats entre lesquels, ils jouaient pour les affaiblir et pouvoir les dominer. Les chefs d'Etats qui avaient été eux même ceux que les colonies avaient choisis pour leur remettre le pouvoir parce qu'elles étaient convaincues que c'était des partenaires avec lesquels ils pouvaient travailler, ont accepté de jouer ce jeu et l'Afrique se trouvait dans cet univers là. C'est la raison pour laquelle, même après l'année des indépendances en 1960, il fallait encore attendre trois (03) ans, le 23 mai 1963 pour que se tienne la réunion constitutive de l'OUA.

Déjà, à cette réunion, l'idée de constituer les Etats-Unis d'Afrique était posée. Avant cela, **Le Congrès des Ecrivains Africains** en 1956, avaient posé le problème ; **la Fédération des Etudiants Africains** ( F E A ) avait posé elle aussi le même problème. C'est l'occasion de rappeler ici la devise de ces étudiants qui avaient comme devise "**le VASE DE VISSO**". (Visso était un célèbre roi du Dahomey )

Visso disait à ses fils : si tous les enfants de ce pays venaient, par les doigts de leurs mains, boucher les trous du vase, celui ci serait en ce moment pour ainsi dire sauvé. L'idée était que, si tous les fils de ce continent venaient par leurs mains tenir le contenant en main, bouchant ainsi ses failles, le contenant livrerait sans problème son contenu. Cette même revendication était formulée par :

- Les étudiants de la **FEA**, ( Fédération des Etudiants Africains)
- Les étudiants de l'Association Générale des étudiants de Dakar et de **l'UGEAO**, ( l'Union Générale des Etudiants de l'Afrique de l'ouest )
- Le R J D A** ( Le Rassemblement de la Jeunesse Démocratique Africaine )
- Le C J A** ( le Conseil de la Jeunesse d'Afrique )
- Le M A F** ( Le Mouvement Africain des Femmes )
- LU G T A N** ( L'Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire ) qui regroupait tous les ressortissants des syndicats provenant de tous les pays africains.

Cette situation qui prévalait a sans nul doute permis, à la réunion de l'OUA, au Président Khuame N 'Krumah du Ghana de suggérer la création d'un Gouvernement Fédéral Africain à côté des Gouvernements Nationaux, avec un Parlement africain qui prendrait en main le destin de l'Afrique. Les Etats nationaux progressivement disparaîtraient pour faire place à un grand ensemble continental. Cette idée était malheureusement considérée comme étant un peu précoce. Elle n'avait donc pas été retenue.

A cette époque là, on jouait les divisions. Il y avait Sékou Touré, Président de la république de Guinée qui avait été à l'indépendance après avoir dit NON et qui représentait l'Afrique révolutionnaire, le Président Léopold Sédar Senghor de la République du Sénégal qui avait négocié les accords de coopération et qui représentait l'Afrique dite modérée. On a joué sur les oppositions ; on a également joué sur les divisions entre francophones et anglophones et en définitive le problème est resté sans solution..

Faute de ne pas pouvoir s'entendre, les chefs d'Etats d'alors avaient accepté et scellé la division de l'Afrique en signant à Addis-Abeba lors de la conférence de mai 1963, la Charte de l'OUA traitant de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.

## **B / LA CHARTE DE L'OUA**

"Les Etats-Unis d'Afrique" est un projet visant à faire en sorte que tous les Etats africains se retrouvent autour d'un ensemble institutionnel , même si la forme reste encore à définir. Or, il se fait que, la conférence constitutive de l'organisation tenue à Addis-Abeba en mai 1963 avait adopté la Charte De L'OUA. Trente chefs d'Etats étaient présents Les principes d'égalité de souveraineté et de non-ingérence dans des affaires intérieures des Etats membres avaient été affirmés et **l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation solennellement proclamée.**

Face à ce principe de la charte, juridiquement, c'est impossible de changer la structure géographique actuelle de l'Afrique. Cet obstacle doit être levé avant toute autre nouvelle organisation que voudrait reprendre l'OUA. Cela suppose aussi que les Chefs d'Etat doivent se revoir sur la question, harmoniser leurs points de vue afin de pouvoir, in fine, apporter des changements dans les statuts de l'organisation.

## **C / LE PROBLEME DES FRONTIERES**

Les paires fondateurs de l'Organisation de l'Unité Africaine ( OUA ) savaient que les frontières de l'Afrique ont été pour la plus part dessinées au **Congrès de BERLIN de 1884.** Elles n'ont jamais été définies sur la base d'une logique ethnique, territoriale, politique, économique ou bien même géopolitique. Elles ont été essentiellement calculées surtout sur la base des intérêts des grandes puissances coloniales.

Les exemples sont multiples et variés. L'un des cas les plus patent est celui de la frontière entre le Togo et le Ghana. L'histoire nous enseigne que la configuration actuelle du Togo a été le fruit d'un long et lent processus historique qui plonge ses racines dans le fait colonial. En effet, l'époque mercantile des XVIème XVIIème et XVIIIème siècle a développé l'économie de Traite qui a pris un caractère licite durant le XIXème siècle. Aussi, l'Europe poste mercantiliste va t- elle, pour satisfaire ses désir de puissance, se lancer dans les aventures coloniales. Celle ci, risquant vers les années 1880,de dégénérer en une conflagration générale par suite de l'ampleur des convoitises. La Conférence de Berlin fut convoquée en novembre 1884, afin de régler l'épineux problème du Congo et d'établir un code de conduite internationale à propos des territoires en Afrique.

La subtilité politique de la convocation de cette conférence internationale, apparaît dans le fait générateur que constitue la reconnaissance de la présence allemande au Togo. Les actes de la conférence de Berlin ont ignoré les droits fondamentaux des indigènes que l'on voulait aussi conduire à une "civilisation meilleure" sans leur avis.

Par exemple, la vision politique du chancelier allemand Otto Von Bismarck au Togo s'orientait d'ailleurs essentiellement vers les protectorats qui représentent une forme de pénétration où un Etat se trouve placé sous l'autorité d'un autre Etat plus puissant pour se qui a trait à ses relations extérieures et à sa sécurité.

La 1ère Guerre Mondiale mis fin à cette expérience politique et économique de l'Allemagne au Togo. Les allemands furent contraints par la défaite militaire ( la première dans leurs colonies ) de céder la place aux français et aux anglais dont le premier acte politique fut le partage du territoire en deux : le Togo Français et le Togo Britannique. Le Togo Français s'identifie à la République Togolaise dans sa forme actuelle de 56000 km².

La frontière ouest longe Lomé la capitale divisant ainsi le peuple et les familles EWE (une grande ethnie du sud). Dans le nord du pays les familles Koncomba, Moba et Tchokossi ne sont pas épargnés. Des exemples du même genre sont multiples en Afrique.

Pour toutes ces raisons, en posant le problème de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, les pères fondateurs de l'OUA avaient vu juste. Parce que, s'ils s'étaient engagés à vouloir reconstruire l'Afrique sur la base des anciennes entités qui existaient, ils allaient se retrouver dans un embroglio inextricable. L'Afrique serait un champs de guerre. Il faut donc accepter que les frontières soient intangibles mais ne pas exclure la possibilité de négociation entre les Etats ; ce que certains pays ont pu faire.

Malgré tous ces problèmes, malgré tous les obstacles qui feignent le panafricanisme, malgré les tergiversations de certains chefs d'Etats, on est amener à se poser la question de savoir, si le vieux projet des Etats – Unis d'Afrique deviendra un jour une réalité.

## **D / LES CONFLITS : SOURCE D'INSTABILITE.**

.

Dans les années 60, les principaux conflits qui ont frappé l'Afrique étaient directement liés au prolongement de la colonisation, qu'il s'agisse des guerre d'indépendance ou de conflits territoriaux liés au tracé des frontières issues de la décolonisation. Celle-ci avait parfois divisé un même groupe ethnique ou attribué à un Etat une région que son voisin considérait comme lui revenant de droit. Outre que ces conflits sont considérés comme des conséquences directes ou indirecte de la période coloniale, ils appartiennent tous à la catégorie des conflits interétatiques.

A partir des années 80, les conflits se sont déroulés dans les Etats devenus indépendants ( en dehors des conflits dans les territoires non indépendants de Namibie et du Sahara occidental ) : continuation des conflits en Angola et au Mozambique, au Tchad, en Ethiopie, en Ethiopie, mais aussi au Soudan et en Ouganda, où la violence s'est accentué au cours de la décennie. Ces conflits dits " périphériques avaient pour toile de fond l'affrontement idéologique qui a opposé les Etats-Unis et l'Union Soviétique pendant les

longues années de la guerre froide. Les deux camps s'affrontaient directement en armant et en finançant guérillas et mouvements de libération sur le continent africain. Si l'on ne peut pas les considérer comme des causes directes du déclenchement des conflits, ces interventions extérieures ont sans aucun doute contribué à rendre ces conflits plus longs et plus meurtriers en procurant aux combattants les moyens de s'affronter. Dans d'autres cas, les interventions étrangères furent motivées par d'autres raisons que les enjeux idéologiques, en particulier au Zaïre où Belges, Français et Américains cherchaient à préserver des intérêts économiques.

La fin de la guerre froide a entraîné le désengagement massif des puissances américaine et soviétique. On a vu le conflit mozambicain s'éteindre, en partie faute de moyens. De même la Namibie a pu accéder à l'indépendance en 1990. Pour autant, les conflits n'ont pas disparu d'Afrique, et ils se sont même multipliés de telle manière, depuis deux ou trois ans, que s'est constituée une vaste zone d'instabilité qui s'étend de la corne à l'Afrique Centrale et englobe la région des grands lacs. Guerre civile ou conflit de basse intensité, les dominations sont multiples pour désigner ces affrontements internes qui frappent un nombre de plus en plus grand de pays africains. Il s'agit de guerre de guérillas, avec des fronts de combats imprécis. Ces conflits sont d'autant plus difficiles à cerner qu'ils résultent de dysfonctionnements profonds des sociétés concernées. Ils mettent aux prises des armées nationales et des milices ou des rébellions difficilement contrôlables et dérivent parfois vers le banditisme pur et simple : pillage, détournement de l'aide humanitaire lutte pour l'appropriation des ressources nationales. C'est cette nouvelle forme de conflictualité qui est aujourd'hui la plus répandue sur le continent africain.

La première des causes d'instabilité réside dans la crise interne que connaît la majorité des Etats du continent africain. La situation économique en détérioration constante depuis le milieu des années 70 a entraîné la marginalisation de l'Afrique dans le commerce mondial. La récession économique s'est accompagnée d'une crise politique qui s'est manifestée notamment par une déliquescence des institutions politiques et administratives qui a gravement hypothéqué les capacités de l'Etat à maintenir la paix civile et l'unité nationale.

Parallèlement, la croissance démographique a profondément déstructuré les sociétés africaines en modifiant les règles complexes qui contribuaient au maintien de la cohésion sociale et en négligeant les médiations traditionnelles qui existaient. La pression démographique a aggravé l'inadéquation entre la population et les ressources disponibles. La croissance urbaine, la modification des modes de vie ont bouleversé et fragilisé l'ensemble de l'organisation sociale. Dans ce contexte difficile, les clivages traditionnels entre religions et ethnies se sont exprimés plus violemment car la satisfaction des besoins élémentaires est devenue source de conflits. Les pays de l'arc sahélien ( Mali, Niger, Tchad, Soudan ) sont écartelés entre un Nord et un Sud humainement et économiquement dissemblables.

Ces évolutions économiques, politiques et sociales ont fragilisé les sociétés africaines et multiplié les facteurs de déclenchement des conflits quand les Etats se révélaient incapables de jouer un rôle de modérateur : luttes pour le pouvoir en Sierra-Léone et au Libéria ; revendication pour la reconnaissance de l'identité de certains groupes ethniques comme les Touaregs au Niger et au Mali ; autonomie territoriale comme en Casamance.

#### LES NOUVEAUX CONFLITS AFRICAINS

Les conflits africains contemporains portent la marque de ces changements profonds des sociétés africaines. Dans un contexte de dégradation économique générale, l'appropriation des richesses est souvent devenue un enjeu essentiel des conflits. On constate une tendance à la privatisation des acteurs, directs ou indirects, de la guerre : il s'agit de sociétés privées, qui prennent part aux combats pour le compte d'un Etat contre une rémunération ou des avantages en nature ( concessions minières par exemple ), ou bien qui financent l'une des parties à un

conflit avec l'espoir d'en retirer des profits à terme. Ces sociétés de services se distinguent du mercenariat traditionnel car elles offrent un ensemble de prestations ( logistique, encadrement, fourniture d'armes...) et ne se limitent plus au recrutement d'individus. L'affaiblissement des structures étatiques, qui conduit des Etats à privatiser certaines de leurs fonctions très appréciées en en confiant la gestion à ce type de sociétés ( douanes, finances publiques...), accentue ce phénomène de privatisation des conflits et crée des conditions d'une criminalisation croissante du politique.

Dans ces sociétés déstructurées, la guerre apparaît à toute une jeunesse sans espoir comme une voie inespérée d'ascension sociale mais aussi, pour certains, comme le seul moyen d'assurer leur subsistance. La participation de plus en plus importante de jeunes, voire d'enfants aux guerres africaines en témoigne. La guerre représente pour eux un moyen de survie car elle permet, au mieux, de percevoir une solde, au pire de vivre de pillages. Le port d'une arme confère à ces jeunes guerriers l'illusion du pouvoir et de la reconnaissance sociale qui lui est attachée. Enfin, la guerre représente un mode d'expression politique pour cette génération qui ne croit plus en l'idéal démocratique.

Le problème des réfugiés victimes de la guerre, de la famine et de la maladie demeure aigu. Selon le HCR, un réfugié sur trois dans le monde est africain, soit environ 5,9 millions de réfugiés en Afrique. L'OUA avance le chiffre de 7 millions. A ces chiffres, il faut ajouter le nombre des personnes déplacées à l'intérieur même de leur pays qui s'élevait à près de 15 millions. L'arrivée massive de réfugiés est une source de déstabilisation pour les pays d'accueil car leurs besoins en logement, en alimentation etc. sont une charge pour la communauté. Souvent la cohabitation entre les immigrés et la population de souche est une source de troubles. Lorsque le pays d'accueil est lui-même en état de fragilité, cela peut aller jusqu'à une déstabilisation générale. Quand l'implantation de ces réfugiés s'inscrit dans la durée, plusieurs difficultés apparaissent : la présence de camps de réfugiés dans les zones frontalières est non seulement mal admise par la population, mais génère des trafics de toutes sortes. Enfin, ces camps peuvent être un foyer de reconquête pour les exilés cherchant à retourner chez eux, par la force des armes le cas échéant. La profusion et la libre circulation des armes dans l'ensemble de l'Afrique constituent un facteur de perpétuation de la guerre dans la mesure où cette situation permet à n'importe quel mouvement de se procurer des armes. Le cas des réfugiés au Kivu est exemplaire. Leur présence a justifié l'intervention conjointe de l'armée rwandaise et ougandaise en vue de réduire les mouvements de rébellion qui sévissent dans ces deux pays.

#### LA GUERRE ET L'ACCES AUX RICHESSES

Mais le grand changement intervenu ces dernières années et qui résulte, pour une part, de la fin de la bipolarité, c'est l'autonomisation des stratégies belliqueuses des Etats africains. La perte des soutiens matériels extérieurs, à la fin de la guerre froide, avait entraîné une recherche de nouvelles sources de financements à travers le détournement de l'aide humanitaire, par exemple. Puis, peu à peu, s'est constituée une véritable économie de la guerre qui repose essentiellement sur l'exploitation, par les acteurs ( Etats ou groupes armés ) et à leur profit, des richesses naturelles nationales. Dès lors, bénéficiant de ressources propres, ils deviennent moins contrôlables.

Cette évolution a accrédité l'idée que l'accession au pouvoir par la force conditionnait l'accès aux ressources. La recherche du pouvoir est devenue l'enjeu essentiel des conflits dans certains cas ( par ex., en République Démocratique du Congo ), la multiplication des parties en raison de l'enjeu. Dans le contexte d'une guerre pour l'accession au pouvoir, les groupes de combattants se fédèrent autour des solidarités les plus sûres et les plus anciennes; c'est ainsi que l'on peut expliquer la radicalisation ethnique à l'œuvre dans la région des

Grands Lacs . La minorité, en lutte pour le pouvoir, assure sa cohésion en privilégiant l'appartenance ethnique et celui qui n'appartient pas au groupe est automatiquement identifié comme l'ennemi. Deux phénomènes sont directement liés à ces évolutions : celui de la régionalisation des crises, parce que les ethnies sont souvent transfrontalières, et celui de la multiplication des sociétés de sécurité, parce que ces groupes font souvent appel à des services extérieurs pour pallier leur faiblesses numériques et / ou opérationnelles. La maîtrise des ressources leur en donne les moyens.

Ainsi, dans les Etats en crise profonde, la guerre est devenue en quelques années le seul moyen de sortir de leur condition à la fois pour les populations, victimes de la crise économique, qui y trouvent un moyen de survie et, parfois d'ascension sociale, et pour les dirigeants victimes de transitions politiques avortées qui y voient le seul moyen d'accéder au pouvoir entraîne une autonomisation des stratégies à tous les niveaux : les Etats ne sont plus tributaires de l'aide occidentale et peuvent mettre en œuvre des stratégies propres; de leur côté, les mouvements armés s'atomisent et les seigneurs de la guerre, en quête de pouvoir, se multiplient de manière incontrôlable.

Ces évolutions contribuent à la pérennisation des conflits, rendant vaines de nombreuses tentatives de paix. Elles expliquent en partie pourquoi la communauté internationale semble dépassée face à la multiplication des affrontements. Les Etats occidentaux ne disposent plus du contrôle indirect auquel ils avaient recouru pendant la guerre froide et ils se montrent de plus en plus réticents à l'idée d'intervenir militairement dans des conflits qui leur échappent. Ils sont responsables, pour une part, de l'impuissance des Nations-Unies dont l'engagement repose avant tout sur la volonté des Etats-membres. Cette impuissance résulte aussi des dispositions juridiques inscrites dans la Charte de l'Organisation : les Nations-Unies sont compétentes dans le domaine du maintien de la paix et du règlement pacifique des conflits aux termes des chapitres VI et XII de la Charte, mais ces dispositions s'appliquent exclusivement aux différends interétatiques. Autrement dit, l'organisation obéit strictement aux règles du droit international qui régit les rapports entre les Etats et consacre le principe de souveraineté des Etats et celui de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. La conséquence directe de ces dispositions est que l'ONU ne peut intervenir dans un conflit qu'avec l'autorisation de l'Etat concerné ou à appel de l'une des parties en conflit. Ces guerres vont des conflits de décolonisation aux guerres post-indépendance.

#### **I - LES GUERRES D'INDEPENDANCE CONTRE UNE DOMINATION ETRANGERE.**

|                   |           |  |
|-------------------|-----------|--|
| ANGOLA            | 1961-1975 | Guerre de décolonisation contre le Portugal puis guerre civile jusqu'à ce jour.  |
| CAMEROUN          | 1957-1960 | Guerre de décolonisation contre la France  |
| GUINEE-BISSAU     | 1963-1974 | Guerre de décolonisation contre le Portugal  |
| MOZAMBIQUE        | 1964-1974 | Guerre de décolonisation contre le Portugal puis guerre civile   |
| NAMIBIE           | 1970-1990 | Guerre d'indépendance contre l'Afrique du Sud  |
| RHODESIE/ZIMBABWE | 1972-1979 | Guerre d'indépendance contre la domination Blanche rhodésienne   |
| TOGO              | 1884-1914 | Guerre de libération contre l'Allemagne.   |
| SAHARA OCCIDENTAL | 1974 ...  | Guerre d'indépendance contre l'Espagne puis le Maroc. Guerre de la Mauritanie contre le front Polisario entre 1976 et 1979 |

## II CONFLITS INTERETATIQUES (Litiges frontaliers )

|                     |             |   |
|---------------------|-------------|---|
| ALGERIE – MAROC     | 1963        | Un conflit opposait les deux pays à propos du tracé de leur frontières et de l'exploitation des gisements de fer de Tindouf. Un traité fut signé en 1969, mais ce conflit fait partie de la catégorie des " conflits dormants "   |
| CAMEROUN – NIGERIA  | 1962 – 1996 | Conflit territorial concernant la presqu'île de Bakassi. En 1962, la population de la presqu'île demandent leur rattachement au Nigéria, mais la découverte de pétrole dans ces territoires complique l'affaire. Plusieurs actions militaires ont opposé les deux pays en 1971 – 1974 – 1975 –1981 – 1989 et 1996 |
| ETHIOPIE – ERYTHREE |             | En mai 1998, les forces érythréennes ont attaqué les positions éthiopiennes dans les zones frontalières. Addis-Abeba accuse l'Erythrée d avoir envahi une partie de son territoire.   |
| NIGER – DAHOMEY     | 1963        | Les deux Etats se sont opposés à propos du statut juridique de l'île de Lété.   |
| OUGANDA – TANZANIE  | 1972        | L'Ouganda revendiquait une partie du territoire tanzanien. Puis en 1979, les rebelles ougandais, partisans du régime de l'ex – président Oboté réfugié en Tanzanie et des troupes tanzaniennes envahissent l'Ouganda.   |
| SOMALIE – ETHIOPIE  | 1977 - 1978 | Guerre de l'Ogaden : la Somalie réclame à l' Ethiopie la province de l'Ogaden. Le conflit dure depuis les années 60 et dégénère en véritable conflit armé en février- mars 1978.  |
| SOMALIE-KENYA       | 1967        | La Somalie réclame la partie sud du Kenya appelée Northern Frontier District en raison de la présence sur ce territoire de populations nomades somaliennes.   |
| TCHAD-LIBYE         | 1973-1994   | Conflit territorial concernant la bande d 'Aouzou que la Libye a annexée en 1973. Une offensive libyenne en décembre 1986 donna lieu à une intervention française. La bande d' Aouzou a été retrocédée officiellement au Tchad à la suite d' un arrêt de la Cours Internationale de Justice.                      |

## III – CONFLITS INTERIEURS

-Mouvements à caractère sécessionniste

|                  |           |   |
|------------------|-----------|---|
| ETHIOPIE-ERYTHRE | 1962-1992 | L'Erythrée fut annexée par l'Ethiopie en 1962 et se lança alors dans une guerre en vue de reconquérir son indépendance.                 |
| KENYA            | 1952-1954 | Insurrection des paysans Kikuyus encadrée par l' organisation secrète des Mau-Mau contre les africains loyalistes et les colons blancs. |

|         |           |  |
|---------|-----------|--|
| NIGERIA | 1967-1970 | La guerre du Biafra opposa la république autoproclamée du Biafra au gouvernement fédéral du Nigéria.   |
| SENEGAL | 1990 .... | La lutte du mouvement casaméen qui s'inscrit dans une logique sécessionniste s'est amplifiée en 1990. Fin 1995 les pourparlers de paix ont repris. |
| ZAIRE   | 1960-1978 | Sécession du Katanga, actuel Shaba, en 1960 puis intensification de la guerre en mars 1977 puis en mai 1978.                                       |

### **Guerres civiles.**

|                |              |   |
|----------------|--------------|---|
| ANGOLA         | 1976-2000... | Lutte entre l'UNITA ( Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola ) de Jonas Savimbi et le MPLA ( Mouvement Populaire de la Libération de l'Angola ) d'Eduardo Dos Santos pour la conquête du pouvoir. Un processus de paix avait permis d'organiser des élections législatives et présidentielles en 1992, mais l'UNITA en récusait les résultats qui étaient favorables au MPLA et à E. Dos Santos. La guerre reprit jusqu'à la signature d'un accord de sécession des hostilités en janvier 1995. Depuis le mois d'octobre 1998, les combats ont repris, malgré les appels à la paix lancés par la communauté internationale. |
| BURUNDI        | 1972         | Invasion par des rebelles hutus venus du Rwanda et de Tanzanie. Ces mouvements rebelles continuent de s'opposer au gouvernement de Pierre Bouyoya.  |
| GUINEE- BISSAU | 1963-1990... | Début de la guérilla du PAICG ( Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap-Vert ) en janvier 1963, puis cela s'est transformé en guérilla contre le gouvernement. En 1991 et 92, le multipartisme est instauré et neuf partis d'opposition sont légalisés.   |
|                | 1998...      | En juin 1998, une partie de l'armée s'est soulevée pour protester contre la Casamance et surtout contre le limogeage de son Chef d'Etat Major le Gal. Mané. Malgré l'intervention, à ses côtés, du Sénégal et de la Guinée, le président Vieira n'est pas parvenu à reprendre le dessus sur la rébellion qui a fini par le renverser malgré les accords de Lomé. La paix revient peu à peu avec la fin des élections prévu pour la fin de ce mois de Janvier 2000.  |
| LESOTHO        |              | organisation des élections qui ont eu lieu fin 1999<br>Un putsch déclenché en septembre 1998, dans ce petit royaume d'Afrique australe, par un groupe   |

|              |           |  |
|--------------|-----------|--|
|              |           | de militaire a entraîné une intervention militaire conjointe, sud-africaine et botswanaise, afin de rétablir l'ordre.  |
| LIBERIA      | 1989-1997 | Un accord de paix et des élections ( en juillet 1997 ) ont mis fin à la guerre que se livraient plusieurs factions en lutte pour le contrôle du pouvoir. L'Ecomog, force de maintien de la paix de la CEDEAO, a considérablement réduit ses effectifs puis quitté le pays après les élections qui ont porté au pouvoir le Chef des rebelles le président Charles TAYLOR. Quelques incidents armés récents ne semblent pas remettre en cause le processus de normalisation. |
| MOZAMBIQUE   | 1982-1992 | La lutte qui opposait depuis 1997 le Frelimo (Front de Libération du Mozambique ) au groupe rebelle Renamo ( Résistance Nationale du Mozambique ) s'est transformé en véritable guerre civile en 1982.   |
| OUGANDA      | 1986      | Guerre civile entre les troupes gouvernementales et le NRM ( National Résistance Movement ) de Museveni.   |
| R. D. C.     |           | Au pouvoir depuis mai 1997, le président Kabila affronte depuis le 2 août 1998 une rébellion soutenue par l'Ouganda et le Rwanda. Grâce à l'intervention de l'Angola, du Mozambique et de la Namibie, l'armée nationale congolaise a gagné la bataille de l'ouest, mais la rébellion demeure très active à l'est ( kivu ). L'ONU s'organise depuis mi-1999 pour une intervention dans ce pays  |
| RWANDA       | 1962-1963 | A l'indépendance, les Hutus prennent le pouvoir et les milliers de Tutsis sont massacrés. En 1963, les Tutsis tentent de reconquérir le pouvoir mais échouent.   |
|              | 1991-1994 | Des Tutsis chassés du pouvoir en 1959 et réfugiés en Ouganda envahissent le Rwanda à la tête du F P R ( Front de Libération du Rwanda ) Cette intervention a mis fin au génocide perpétré par le régime hutu contre les Tutsis d'avril à juin 1994, qui fit entre 500 et 800 000 victimes.   |
| SIERRA-LEONE | 1992 ...  | Une guérilla généralisée frappe le pays et le gouvernement résiste de plus en plus mal à la lutte armée. L'intervention de la force d'interposition ouest-africaine dirigée par le Nigéria a permis de rétablir le président Kabbah dans ses fonctions, mais le RUF ( Front révolutionnaire uni ) reste très actif.  |
| SOMALIE      | 1991 ...  | Depuis le début de la guerre, la Somalie a dû faire face à la sécession du Somaliland et du Puntland et à la vacance totale de l'Etat après l'échec de l'  |

|        |           |  |
|--------|-----------|--|
|        |           | intervention des forces américaines en mars 1995. Depuis, les actions des mouvements de guérilla ont repris sans espoir de paix à court terme.   |
| SOUDAN | 1955 ...  | Depuis le milieu des années 50, le SPLA ( Sudanese People Liberation Army ) de John Garang lutte contre le gouvernement afin de reprendre le pouvoir transmis par les Britanniques aux élites arabisées du Nord au moment de la décolonisation.                                    |
| TCHAD  | 1968-1982 | L'insurrection contre le pouvoir autoritaire du président Tombalbaye ( mort en 1975 ) commence en 1965 et se transforme en lutte armée entre 1969 et 1972, puis en guerre civile en 1979, lorsque le gouvernement constitué par Hisséne Habré est rejeté par les tchadiens du sud. |

### **Mouvements insurrectionnels latents**

|            |  |   |
|------------|--|---|
| DJIBOUTI   |  | Le mouvement Afar ( Frud, Front pour la restauration de la Démocratie et de l'unité ) demeure vigilant malgré la signature d'un traité avec le gouvernement djiboutien en décembre 1994.  |
| MALI-NIGER |  | Les mouvements touaregs sont en lutte contre les pouvoirs centraux du Mali et du Niger depuis les années 90. En juin 1995, le mouvement touareg a décrété un cessez-le-feu et demandé des négociations, mais la situation est toujours instable.                                  |
| OUGANDA    |  | Le pays subit dans sa partie Nord les conséquences de la guerre soudanaise en raison d'un jeu de sanctuaires croisés : l'Ouganda soutient le mouvement séparatiste soudanais, le Soudan soutient des mouvements politico-militaires qui mènent une guérilla au nord de l'Ouganda. |
| RWANDA     |  | Les miliciens interhamwé et les ex-FAR mènent des opérations de déstabilisation dans l'ouest du pays, à partir de leurs bases arrières situées en RDC   |
| TCHAD      |  | Le processus de démocratisation a mis fin à la guerre civile en 1993, mais des mouvements de guérilla sporadiques continuent à sévir dans l'est et le sud du pays.  |

Il y a eu beaucoup d'autres incidents frontaliers, entre le Mali et le Burkina-Fasso ou entre l'Ethiopie et le Soudan par exemple, mais ici ne figurent que les conflits les plus importants. Par ailleurs, d'autres conflits qui ne sont pas territoriaux peuvent être signalés

comme celui qui opposa le Mozambique, la Tanzanie, la Zambie et le Botswana au gouvernement rhodésien blanc de Ian Smith entre 1976 et 1979.

L'Afrique, comme on le voit, a longtemps été un théâtre de conflits d'origines divers. Même si aujourd'hui certains conflits sont encore très actifs, ( Afrique centrale, Somalie ), il n' en demeure pas moins que l'opinion africaine et internationale en fait une de ces toutes premières préoccupations. Dans ces régions, les organisations régionales comme l' Organisation Economique des Etats des Grands Lacs ou l'IGAD de l'Afrique de l'est sont paralysés. Elles n'ont pas pu faire comme la CEDEAO qui a réussi à éteindre les crises au Libéria, en Sierra-Léone et en Guinée Bissau.

Les afro-pessimistes devraient se rappeler que les Etats-Unis d'Amérique n'ont pu réussir leur vraie unification qu'après une désastreuse et coûteuse guerre de sécession en 1865, et que l'Union Européenne n'a pu vraiment s'organiser qu'après avoir traversé plusieurs guerres. Il y a un prix à payer pour toute œuvre humaine salvatrice d'une grande ampleur.

### **III /LES « Etats-Unis d'Afrique »: ESPOIR OU UTOPIE ?**

Se référant à l'histoire, on peut dire que les utopies d'aujourd'hui, sont les réalités de demain. La volonté d'un peuple appartenant à un même continent de sceller leur unité n'est jamais une utopie.

Quand l'Europe a décidé en 1957 à Rome de signer l'acte par lequel ont été posés les fondements de ce qui sera par la suite le Marché Commun, personne ne pensait qu'on irait si loin. L'idée européenne date déjà des années 1725 quand, il a été formulé pour la première fois par l'Abbe St Pierre. Cette idée a ensuite évolué. On a vu Ernest Renan lancer l'idée des Etats – Unis de l'Europe. On a vu Kant lancer l'idée des Etats – Unis de l'Europe. On a vu le Barren Goudenoff lancer l'idée des Etats – Unis de l'Europe. ; mais l'idée a cheminé au travers des siècles, pour connaître son premier aboutissement en 1957 quand avait été créé les fondements du marché commun.

Avant cela, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, en 1945, la France avait créé la Communauté Economique du Charbon et de l'Acier avec un certain nombre de pays; plus ils ont évolué, plus cela a été et maintenant ils sont dans l'Union Européenne qui regroupe 15 Etats

L'espace Schengen a été créé et l'Euro, une monnaie commune aux Etats membres va entrer en application dès l'année 2002 et jusqu'à présent, l'unification de l'Europe n'est pas encore terminée ; par conséquent, le fait déjà de poser le problème de revendication des Etats –Unis d'Afrique n'est pas une utopie.

Si ce vieux projet des Etats Unis d'Afrique est souvent revenu sur le tapis à chaque fois que l'occasion se présente, c'est qu'il est porteur d'espoir. Cet espoir est basé sur les richesses naturelles dont dispose l'Afrique, mais aussi sur l'existence de plusieurs organisations sous régionales déjà opérationnelles.

La question est plutôt de savoir quelle forme, quelle structure pourrait prendre cette union. Pour un grand continent comme l'Afrique, l'étendue du territoire (30 millions de Km<sup>2</sup>) et l'immensité de la population (8 millions d'habitants) fait penser à une organisation capable

non seulement de gérer des espaces régionaux mais aussi des individus qui se retrouvent dans des ethnies très proches les unes des autres.

Ainsi, par pôle, ces régions pourraient se définir. L'Afrique se verrait divisée en cinq régions économiques suivantes :

L'Afrique de l'Est,  
L'Afrique de l'Ouest,  
L'Afrique du Centre,  
L'Afrique Australe,  
L'Afrique du Nord.

A la tête de chaque région, un ou deux pays pourraient bien jouer le rôle de locomotive comme le font la France et l'Allemagne pour l'Union Européenne.

L'Afrique du Sud pour la région australe,  
Le Nigéria pour la région de l'ouest,  
L'Egypte pour la région du nord,  
La RDC pour la région centrale,  
Le Kenya ou le Soudan pour la région de l'est sont bien placés pour assumer cette responsabilité.

Malheureusement, le Soudan et la RDC ,deux pays très riches et très grands sont en conflits ; cela n'est pas de nature à accélérer la mise en place de cette forme de gestion régionale de l'Afrique.

Loin de se décourager, les africains devraient chercher, avec l'aide des puissances occidentales, à stabiliser l'Afrique. Ce n'est pas impossible car, si l'on se réfère à Europe qui avaient été détruite après les deux grandes guerres, on constate qu'elle a pu se reconstruire et se relever avec le Plan Marshal. Dans la paix retrouvée, ils pourront s'organiser, dans la paix, ils pourront bâtir des projets régionaux. Ce n'est ni les richesses naturelles ni les hommes qu'il faut pour son développement qui manquent en Afrique ; c'est plutôt la stabilité et la bonne gestion dans la démocratie et le respect des droits de l'homme qu'il faudrait améliorer afin de pouvoir profiter des richesses dont la nature a fait la part belle à l'Afrique.

L'Afrique de l'Ouest a déjà compris cette situation. Cette région s'est organisée en une communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). A travers cette organisation, elle a pu dégager à ce jour un bilan globalement positif et pourrait servir d'exemple pour les autres régions.( Voir plus loin l'exemple de la CEDEAO).

## **A / LES RICHESSES NATURELLES**

S'il est incontestable que la source première de la richesse d'un pays est sa population, il n'en demeure pas moins vrai que les hommes ne peuvent travailler et créer des richesses que dans les milieux aux aptitudes naturelles les plus favorables. Ainsi, la plupart des grandes puissances économiques contemporaines se sont elles bâties sur des espaces nationaux riches en potentialités agricoles, en sources d'énergie et en ressources minérales. C'est ce que M.Edem KODJO a développé dans son ouvrage : « ET DEMAIN L'AFRIQUE .... »qui nous fait le bilan loin d'être exhaustif des richesses naturelles africaines.

Ces potentialités économiques dont la nature a doté l'Afrique autorise à penser qu'elle est le continent de l'autosuffisance virtuelle.

L'espace géographique africain dispose de vastes étendues de terres riches. La partie orientale possède de larges superficies de sols volcaniques d'une remarquable fertilité. SA

l'exception des régions arides et semi – arides qui représentent les deux cinquièmes de la superficie totale du continent, le reste de l'Afrique, loin d'être hostile à l'occupation humaine, offre de remarquables possibilités de culture. L'Afrique possède près de 15% des terres arables de notre planète et il est aujourd'hui patent qu'il existe, rien qu'en Afrique tropicale, cinq cents millions d'hectares de terres susceptibles d'être exploitées à des fins agricoles.

Une autre richesse considérable dont dispose largement l'Afrique, rongée par la sécheresse, reste l'eau. Les grands fleuves africains tels le Congo, le Nil, le Niger le Limpopo, le Sénégal, la Sanaga, l'Ogoué, la Volta, le Mono, etc. représentent un débit de plus de cent quarante mille mètres cube d'eau à la seconde qui se perdent dans les mers et les océans. L'on peut bien imaginer l'irrigation de certaines zones arides et semi – arides du Sahara, du Sahel et de l'Afrique australe à partir des grands fleuves de l'Afrique tropicale.

M. Pierre Gourou un des maîtres du tropicalisme qui affirmait jadis que le monde des tropiques serait peu favorable au développement, vient de rompre avec toute vue péjorative sur le milieu biogéographique tropical. *Terres de bonne espérance*, son dernier livre qui semble constituer la somme de sa pensée, combat les préjugés aux quels il croyait depuis sa prime jeunesse. Il reconnaît au domaine tropical des aptitudes qu'un meilleur système d'organisation et d'encadrement pourrait exploiter pour la production agricole et industrielle.

Outre les potentialités de cultures, la zone forestière, surtout la grande forêt équatoriale, renferme des réserves insoupçonnées de bois d'œuvre qui entrent pour beaucoup dans les industries du bois et de la pâte à papier. Les cours d'eau, les lacs et les façades maritimes du continent sont riches en ressources naturelles, à peu près inépuisables, et dont l'exploitation peut servir de facteur de développement.

Ainsi, l'importance actuelle et future des ressources naturelles agricoles de l'Afrique dans l'économie mondiale ne peut échapper à la sagacité de tout observateur averti. Mais la place présente et ultérieure du continent dans la production des ressources minérales constitue un sujet d'espoir pour la construction d'une économie africaine moderne et prospère.

Le sous-sol du continent y compris le plateau continental sous-marin, n'a pas encore connu la prospection systématique qui devrait lui faire livrer toutes ses richesses. Toutefois, à ce jour, les découvertes réalisées révèlent que les potentialités minérales sont de première grandeur.

Au plan des ressources énergétiques, les richesses africaines, loin d'être négligeables, apparaissent comme un puissant facteur de son développement économique future, un atout majeur pour son industrialisation.

Les réserves connues de houille, estimées à trente – cinq milliards de tonnes métriques sont faibles, comparées aux quatre cent neuf milliards du continent nord –américain, aux trois cent cinquante du monde soviétique, aux deux cent vingt cinq de l'Europe de l'Ouest, aux deux cents de la Chine populaire et aux cent quarante du reste du tiers monde. Concentrée surtout en Afrique australe, où l'exploitation des réserves sud-africaines nourrit l'exploitation vers les centres industriels ouest-européens, la houille africaine ( déjà utilisée dans l'économie moderne de maints pays du continent ) doit servir de source d'énergie et de matière première pour la sidérurgie et une industrie chimique diversifiée. Quoique la technologie de l'acier ait beaucoup progressé, l'usage du coke reste toujours nécessaire et le charbon africain peut, à ce effet, contribuer à l'essor d'un secteur indispensable à une véritable industrialisation.

Les hydrocarbures, nerf de l'économie industrielle moderne, représente pour l'Afrique une chance à saisir dans toute sa dimension : source d'énergie commode et matières premières aux vertus recherchées dans l'industrie chimique, ils peuvent ouvrir au continent les portes du monde industrialisé. Le sous-sol africain n'a pas encore livré tous ses secrets, mais d'éminents géologues le créditaient, pour la fin des années 80, de plus de vingt- huit milliards de tonnes de pétrole récupérable et de dix-neuf mille milliards de mètres cubes de gaz récupérable. Aujourd'hui, le continent fournit plus de 11 % de la production mondiale de pétrole, mais

n'en consomme que 2 %, il extrait plus de 3 % du gaz naturel mondial, mais n'en utilise qu'à peine 1 %. Il laisse, pour le moment, aux autres nations le soin d'exploiter une matière première vitale qui peut l'aider à réaliser sa révolution industrielle.

Comparées au potentiel mondial, les réserves africaines sont considérables. Elles fournissent une part importante des besoins de l'Europe occidentale et elles atteignent d'autres pays industriels notamment, les Etats-Unis et le Japon.

La part africaine des réserves mondiales de fer est estimée par les instituts scientifiques les plus réputées à plus de 20 % ; celle de chrome était en 1973 de 97,1 %, celle du Manganèse de 53,7 % en 1976, celle de Vanadium de près de 34 %, celle de Titane de 23 %, celle de Colombium de 18 % et celle de Tantale de 67 %.

L'Afrique possède également en quantités considérables des métaux non ferreux, des métaux rares, des pierres précieuses et des matières premières chimiques.

Les métaux non ferreux recouvrent un spectre allant du cuivre, du plomb, du zinc, du cobalt au mercure, à l'aluminium, au nickel, à l'étain. Le cuivre africain représente 14 % des ressources terrestres mondiales ; 8 % de plomb, 45, 2 % de cobalt, 7,3 % de nickel, 11,2 % d'étain, 43, 7 % d'aluminium.

Le fer, les métaux ferreux et non ferreux constituent des matières minérales essentielles pour la métallurgie. Leur production est indispensable aux économies industrielles et doit contribuer à l'émergence d'une économie moderne sur le continent.

De nombreux métaux rares utilisés dans l'industrie électrique, l'électronique, le nucléaire, l'aéronautique et l'aérospatiale, existent dans le sous-sol africain. La part africaine dans les réserves mondiales d'antimoine est évaluée à 7 %, celle du lithium à 10 % et le continent est riche en tungstène, en molybdène, en zirconium, en niobium.

Avec 23, 5 % des réserves connues du monde, à l'exclusion des pays de l'est, le potentiel africain en uranium, auquel il faut bien ajouter le thorium dont la production et les réserves sont actuellement protégées par le plus grand secret, est remarquable.

La place de l'Afrique comme producteur de métaux reste prépondérante. Cette prépondérance s'affirme par les nouvelles applications industrielles de ces métaux. En effet outre leur utilisation comme matière première dans la joaillerie, la bijouterie et l'odontologie l'or, l'argent et le platine servent à des usages délicats en électronique, en aéronautique, en aérospatiale. Leur champ d'utilisation s'est vu élargi par la création des industries de pointe.

En dehors du bloc de l'est le continent africain y compris l'Afrique du sud est aujourd'hui, et de très loin, le premier producteur mondial d'or. En 1977 il assure, à lui seul, les quatre cinquièmes d'une production mondiale alors estimée à mille deux cent trois tonnes. Le platine africain représente 60% des réserves mondiales.

D'autres " matières premières industrielles et céramiques ", pour reprendre les termes de géologues soviétiques, ne sauraient être négligées. Il y a l'amiante, l'asbeste, le gypse, le talc, le quartz, le mica, le graphite ...

Le sous-sol africain recèle des matières premières chimiques de toutes sortes, dont les phosphates et la potasse. Pour les premiers, les réserves sont évaluées à 70 % du potentiel mondial, et la seconde se trouve en abondance dans la cuvette de la République Démocratique du Congo ( R D C )

Les pierres précieuses constituent le dernier groupe des minéraux utiles qu'il convient de ne pas passer sous silence. Le continent en possède toute une gamme allant du béryl à la topaze, en passant par le rubis, le saphir, etc., mais il faut faire une mention spéciale pour le diamant dont l'Afrique demeure, de très loin, le premier producteur mondial. En 1978, sa part dans la production universelle était de 73, 3 %. potentiellement riches.

Même les pays qui sont classés parmi les plus pauvres possèdent dans leur sous-sol des richesses fabuleuses.

Le Mali, cité parmi ces pays les plus démunis de la terre, dispose pourtant de potentialités considérables. L'ouest malien est riche en pétrole. Ce pays possède de la houille, de l'uranium, du fer évalué à 630 000 000 de tonnes, du zinc estimé entre 150 000 et 200 000 tonnes. Les ressources maliennes en bauxite, fortes de plus d'un milliard de tonnes, sont exploitables et récupérables à plus de 50 %. Les réserves en manganèse sont de plus de 4 000 000 de tonnes. De sérieux indices de cuivre ont été décelés dans la région de Nioro, de nickel dans la région du Hoggar. Il y a des réserves prouvées de phosphates pour plus de 5 000 000 de tonnes sur un potentiel de 20 000 000. De l'or, de l'argent, du diamant, du sel gemme existe dans ce " pauvre " pays africain.

Le Niger, le Tchad, le Soudan, l'Éthiopie, le Burkina-Faso, la Tanzanie n'ont pas encore livré la mesure réelle de leur ressources. Ils étonneront le monde, le jour où de sérieuses investigations les révéleront. Déjà le Soudan a commencé à susciter l'intérêt du monde industriel pour ses potentialités agricoles, énergétiques et minérales.

Le continent, avec les ressources naturelles dont il dispose apparaît comme un réservoir précieux de ressources énergétiques et minérales. Le potentiel énergétique et minéral offre à l'Afrique de réelles possibilités d'industrialisation.

Les africains doivent avoir à l'esprit que leurs pays assemblés détiennent les ressources naturelles qui font des économies prospères. Vastes espaces géographiques, doté de potentialités de toutes sortes et d'une population importante à croissance rapide, le continent dispose des deux facteurs clefs de l'émergence d'une économie industrielle puissante à condition que la formation des hommes soit tournée vers la réalisation de cet objectif

C'est là une des raisons majeures d'espérer, mais cela ne doit pas pousser les africains à croire que la richesse potentielle de leur continent les dispense de l'effort. Ils doivent secouer leur torpeur, fixer leur regard sur le monde actuel pour mieux saisir le sens des mutations industrielles et des progrès technologiques qui s'y réalisent.

Les nations économiquement avancées cherchent à se dégager de la dépendance des pays producteurs de matières premières. Depuis la percée opérée par les pays producteurs de pétrole regroupés au sein de l'O P E P, les puissances industrielles se sont décidées à développer la production des matières premières dans les pays "sûrs ".C'est dans cet esprit qu'il faut comprendre la réduction sensible des investissements occidentaux dans les industries d'extraction en Afrique et dans d'autres pays du tiers monde. Des pays comme l'Australie, le Canada, le Mexique et la Sibérie soviétique profitent de cette réduction des investissements.

Déjà productrice de pétrole dans plus d'une vingtaine de zones, la mer apparaît, en plus de ses ressources halieutiques, comme une immense source de matières premières minérales. Jusqu'à ce jour, quatre zones de nodules exploitables ont été découvertes et exploitées dans les océans. Ces nodules constitués d'un conglomérat de cuivre, nickel, fer, manganèse et cobalt, ont vu leurs estimations varier de trois milliards de tonnes au milieu des années soixante à quinze milliards aujourd'hui.

Peut-on, par ailleurs, oublier l'Antarctique déclarée territoire commun de l'humanité ? Comme l'écrit Samuel Pisar dans *La ressource humaine* : " Ce continent peut à lui seul selon les mesures déjà reconnues, et les multiples sondages analysés fournir la nourriture pour les milliards d'hommes ; plus de pétrole qu'il n'en faut à toutes les raffineries d'aujourd'hui ; du minerai de fer pour toutes les aciéries automatisées qui couvriront d'ici quinze ans les continents du tiers monde, à la densité du Japon, et de l'eau à satiété pour les déserts à fertiliser. "

Les recettes que procure aux africains l'exploitation de leurs matières premières minérales risquent de s'évanouir et des drames de surgir partout sur leur continent. Il y va de

la vie même des peuples africains de se préparer à affronter le défi qui les attend pour ne pas se trouver réduits à l'aumône et à la mendicité auprès des autres nations. Ils sont dans l'obligation, pour survivre, de s'engager dans la voie d'une économie industrielle qui soit le fruit de leur propre travail car ils risquent de faire les frais des percées technologiques qui s'effectuent à grands pas sous leurs yeux.

Il faut que les ressources naturelles que recèle le sous-sol marin et terrestre de l'Afrique, et qui sont autant de raisons d'espérer, poussent les africains à se juger capables de conduire leur révolution industrielle.

Nul ne le fera à leur place et dans ce processus de gigantesque transformation, ils devront d'abord compter sur leurs propres forces. Il n'est pas besoin de se référer à l'histoire car, de nos jours, on peut observer ce double phénomène qui pousse les vieilles nations à se regrouper en des ensembles économiques vastes et à assurer à leurs peuples une éducation et une formation très avancées.

Continent de l'auto-suffisance virtuelle, l'Afrique se doit de canaliser l'énergie de ses habitants vers l'aménagement harmonieux et rationnel de son espace géographique pris comme un tout. Une telle entreprise suppose une solidarité dans l'action, une conviction inébranlable qui puise ses racines dans la civilisation africaine traditionnelle.

D'éminents responsables, animés par la volonté inébranlable de pousser l'Afrique vers son développement économique, politique, social et culturel dans la stabilité, ont pensé aux étapes devant leur permettre d'aboutir à la concrétisation de ce que certains qualifient de projet utopique : Les Etats-Unis d'Afrique. Face à la mondialisation des économies, face aux problèmes de sécurité qui s'internationalisent, ces responsables ont été amené à créer des organisations régionales

## **B - LES ORGANISATIONS REGIONALES**

A Syrte en Libye, le 09 septembre 1999, les Chefs d'Etats ont pris un engagement ferme. Ils ont estimé que le temps était venu de préparer l'Union, même s'il ne sont pas entrés dans les détails opérationnels et ne se sont pas prononcés, par exemple, sur la forme que l'Union pourra prendre.

Cette forme on peut dire qu'elle s'est déjà dessinée car, après un constat manifeste de certaines insuffisances de l' OUA (Organisation de l'Unité Africaine ), on a vu naître, à partir des années 1975, dans les différentes régions, des organisations régionales. Le débat ouvert, fait rêver plus d'un à plusieurs Hypothèses de formes d'une Union Africaine. Trois Hypothèses peuvent être retenues :

### **I – LES HYPOTHESES**

**H1** : S'agit-il d'une Union sous la forme d'une Fédération des Etats actuels sous la présidence d'un Gouvernement Fédéral Central? ( **Carte 1** )

**H2** : S'agit-il d'une Union à partir d'une structure fédérative des grands ensembles régionaux comme première phase débouchant un jour sur une Confédération de ces derniers à l'échelle du continent ? ( **Carte 2** )

**H3** : S'agit-il d'une Unité Africaine avec purement et simplement l'effacement des frontières sous la présidence d'un président de tout le continent africain ? ( **Carte 3** )

Si l'on se tenait à ces trois Hypothèses, la plus opportune semble être celle qui ne touche pas aux frontières actuelles mais s'oriente vers un renforcement et une réorganisation des organisations régionales déjà existantes (H2). La troisième hypothèse (H3) est tout simplement irréaliste compte tenu du fait qu'elle créerait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait.

Les avantages liés à la forme d'Union H2 sont immense et vont du Politique à l'Economie en passant par le volet Sécurité. L'exemple de la C E D E A O (Communauté Economique Des Etats de l'Afrique Occidentale ) est très significatif. Même pour cette forme d'organisation aussi, les responsables politiques africains devraient se pencher très rapidement sur les problèmes brûlants suivants :

### **11 – La volonté politique.**

A cause de certains problèmes qui leur sont propres, quelques pays refusent d'adhérer à l'organisation régionale à laquelle naturellement ils sont beaucoup plus proche. C'est le cas de l'Egypte qui, après avoir été l'un des initiateurs du projet de l'UMA (Union du Magreb Arabe ) avec le Président SADATE, se trouve aujourd'hui absent de cette organisation qui est restée paralysée.

La CEDEAO aussi vient d'enregistrer une défection en son sein proclamée par la Mauritanie ; cela, pour un projet de création d'une monnaie unique de la Communauté. Même

si les Chefs d'Etat ne se sont pas encore exprimés officiellement sur cette question, elle est tout de même préoccupante et pourrait fragiliser cette Communauté qui commence à enregistrer quelques résultats positifs.

Le foisonnement d'organisations régionales n'est pas de nature à arranger les choses. En Afrique centrale, certains pays appartiennent à la fois et à la SADC et à la Communauté des Pays des Grands Lacs. Au début de ce mois de février 1999, ce sont réunit au Tchad, 9 pays pour une Conférence de la Communauté des Pays du Sahel et du Sahara (Sin-Sad ). Plusieurs de ses pays appartiennent déjà à la CEDEAO ou à la CEEAC. Certes, on ne peut pas ignorer certaines particularités dans une région donnée, mais ces particularités doivent être prises en compte au niveau régional pour éviter la dispersion des forces préjudiciable au bon fonctionnement des organisations déjà existantes.

## **12 – Les moyens financiers.**

Quant on sait que l'OUA gère 572 fonctionnaires avec un budget annuel invariablement fixé à 25 millions de dollars et que plusieurs pays ne sont pas en règle avec leur participation financière, on ne peut que se rendre compte de l'importance du problème quand il va s'agir de gérer cette situation d'une manière beaucoup plus rigoureuse.

Lors de la dernière conférence extraordinaire en Libye, Tripolie a certes déboursé, le 06 septembre 1999, 4,5 millions de dollars pour permettre la levée des sanctions ( privation du droit à la parole et au vote ) frappant sept pays. Même si ce geste est salutaire, il n'est pas de nature à favoriser les débats libres et démocratiques au sein de la nouvelle organisation. Et enfin,

## **13 – Le Temps.**

Une œuvre de cette importance a besoin de beaucoup de temps ; le temps de sensibilisation et d'explication aux peuples, le temps d'élaboration des textes etc..., avant la mise à jour et l'application des différentes étapes nécessaires à un bon fonctionnement. C'est vrai, il y a déjà beaucoup de temps de perdu, avant les indépendances et surtout après les indépendances où le problème avait été sérieusement abordé puis .....silence.

Cette fois-ci, il faudrait se mettre sérieusement au travail avec un calendrier et des échéances à respecter. Cela suppose que, les experts désigner appelés à plancher sur les statuts devrait se mettre acharnement au travail pour cette nouvelle organisation et revoir les statuts des organisations régionales déjà existantes ; les harmoniser.

A Syrthe, on a pu entendre le Président Obassandjo du Nigéria dire : « Avant de courir, il faut d'abord apprendre à marcher. », puis à Amara Essy chef de la diplomatie ivoirienne de renchérir : « on ne fait pas l'Union en deux jours ! ». « Nous n'avons plus de temps à perdre » Leur a répondu le chef de la Jamahiriya. Heureusement pour l'Afrique, le réalisme a prévalu, Dieu merci, l'Union Africaine n'a pas été décrétée le 9/ 9/ 1999 à Syrthe comme le prévoyait le guide de la révolution Libyenne. Ce même réalisme est prévisible à Lomé lors du prochain sommet ordinaire qui se déroulera en juin 2000 au Togo. Il serait souhaitable que les Chefs d'Etat s'y donnent le temps de mieux penser le projet avant sa réalisation effective.

## **14 - Les Inquiétudes.**

Une fois ces organisations régionales opérationnelles, les menaces auxquelles il faudrait s'apprêter à trouver rapidement des solutions pourraient être de deux ordres :

- Des crises internes à caractère ethnique.
- Des crises résultantes du réveil de l'intégrisme religieux.

## II – LES VERTUS DU FEDERALISME

L'essence du fédéralisme réside dans la base démocratique de sa conception, la dynamique en permanence consensuelle de sa mise en oeuvre, et la souplesse de sa genèse, son adaptabilité aux situations les plus diverses.

« Le mot Fédéralisme vient du latin "foedus" qui veut dire pacte ou encore foederis qui signifie alliance. C'est que, contrairement à l'Etat unitaire qui repose sur une volonté unilatérale de l'autorité centrale dans l'élaboration des institutions, le domaine du fédéralisme est par excellence celui où, selon Georges Scelle, l'origine des compétences juridiques se trouve dans « le consentement libre et dans l'accord conventionnel des volontés ». Il s'agit donc d'un domaine d'égalité juridique et d'association et non plus d'un milieu d'autorité et de domination ».

Il repose en pratique sur les principes fondamentaux suivants :

- Le principe d'autonomie : l'autonomie la plus large doit être reconnue à tous les hommes et à toutes les collectivités parce que la richesse matérielle, culturelle et spirituelle de l'humanité dépend du degré d'autonomie de tous ses membres, personnes et groupes.
- Le principe de l'exacte adéquation : « Chaque type de collectivité et chaque niveau doivent recevoir compétence pour résoudre les questions qui, soit en raison de leur nature, soit en raison de leurs dimensions, ne sont solubles que là. Les pouvoirs juridiques doivent, dans tous les cas, s'avérer adéquats aux tâches à remplir ».
- Le principe de participation : toutes les parties collaborent aux œuvres qui concernent l'Etat fédéral dans sa globalité, notamment dans tout ce qui concerne les modifications constitutionnelles.
- Le principe de coopération : l'accent est mis sur la coordination et le contrat plutôt que sur la subordination et la décision unilatérale. Il y a une coopération horizontale entre les collectivités de même niveau, et une coopération oblique entre les collectivités de niveaux différents.
- Le principe de complémentarité : « par ce principe, le fédéralisme apparaît comme un phénomène politique qui concilie les contraintes et les transforme en entités complémentaires. D'une façon générale, le gouvernement fédéral ne s'oppose pas aux Etats membres, ni ceux –ci entre eux. Les mécanismes démocratiques de répartition des compétences font qu'il y a constamment équilibre et harmonie de la société fédérale. Cette harmonie requiert un partage ajusté entre les parties, où chacune éprouve le besoin de recourir à l'autre pour combler ce qu'elle ne possède pas en totalité.
- Le principe des garanties qui se déclinent en garantie des compétences et garantie d'utilisation des compétences. La garantie des compétences prévient les institutions des abus de la force, c'est à dire des abus d'une quelconque autorité. Cette garantie est principalement constitutionnelle et juridique.  
La garantie d'utilisation des compétences concerne les mécanismes qui veillent à la bonne utilisation des compétences. Elle porte surtout sur les différents systèmes de péréquation des ressources et des charges.  
Enfin, le fédéralisme est de genèse souple : il peut en effet procéder de la ségrégation où de l'agrégation.

- Le fédéralisme par ségrégation est spécifique à l'Etat unitaire car il obéit à une force centrifuge. « Ce sont des dissimilitudes entre groupes d'une collectivité primitivement unitaire qui engendrent le fédéralisme par ségrégation ». C'est le type de fédéralisme qui est « le plus susceptible de faire évoluer les antagonismes ethniques intraétatiques de l'Etat unitaire africain en relations de coexistence harmonieuse.

Lorsqu'il se produit à l'intérieur de l'Etat unitaire, le fédéralisme par ségrégation entraîne l'autonomie des différentes collectivités culturelles. Ainsi, dans l'Etat unitaire, et sur la base du principe d'autonomie, le fédéralisme par ségrégation se construit-il par la décentralisation. »

Les deux processus sont étroitement liés. Selon Georges Scelle, « il n'y a fédéralisme que dans le cas et la mesure où les représentants ( organes) des collectivités composantes restent des gouvernements, dotés d'une compétence discrétionnaire insusceptible d'un contrôle d'opportunité ou contrôle hiérarchique, et ne relevant que du contrôle de légalité... C'est par ce trait que le fédéralisme s'identifie avec la décentralisation. La décentralisation véritable est également caractérisé juridiquement par l'octroi d'une compétence discrétionnaire, si étroite soit-elle, à des représentants locaux qui de ce chef sont des gouvernants. »

Le fédéralisme par agrégation ou par association est la conception la plus courante que les individus ont du fédéralisme. « Il s'agit simplement du phénomène par lequel des collectivités décident de s'unir en raison de leur similitudes, en vue de défendre des intérêts et de promouvoir des objectifs communs, tout en gardant leurs caractères distinctifs...C'est la forme idéale pour résoudre les problèmes conflictuels inter étatiques, les problèmes de développement économique et les problèmes de domination. Le fédéralisme par agrégation devrait faire naître une chaîne de solidarité , de complémentarité et de sécurité entre les peuples africains... »

## **E - Organisations régionales existantes**

Bien avant le phénomène de la mondialisation des économies auquel les nations assistent aujourd'hui, l'Afrique avait déjà senti la nécessité de se regrouper politiquement, harmoniser les échanges transfrontaliers et bâtir des projets communs. Ces organisations se retrouvent :

- En Afrique de l'Ouest,
- En Afrique Centrale,
- En Afrique du nord,
- En Afrique Australe,
- En Afrique de l'Est.
- Dans les Pays des Grands Lacs.

## 1- EN AFRIQUE DE L'OUEST

La C E D E A O ( Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest), regroupe 16 Etats suivants :

BENIN  
CAP-VERT  
COTE D'IVOIRE  
GAMBIE  
GHANA  
GUINEE-BISSAU  
GUINEE  
BURKINA-FASSO  
LIBERIA  
MALI  
MAURITANIE  
NIGER  
NIGERIA  
SENEGAL  
SIERRA-LEONE  
TOGO



## 2 / EN AFRIQUE CENTRALE

En Afrique Centrale, La C E M A (Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale ) regroupe les Etats suivants

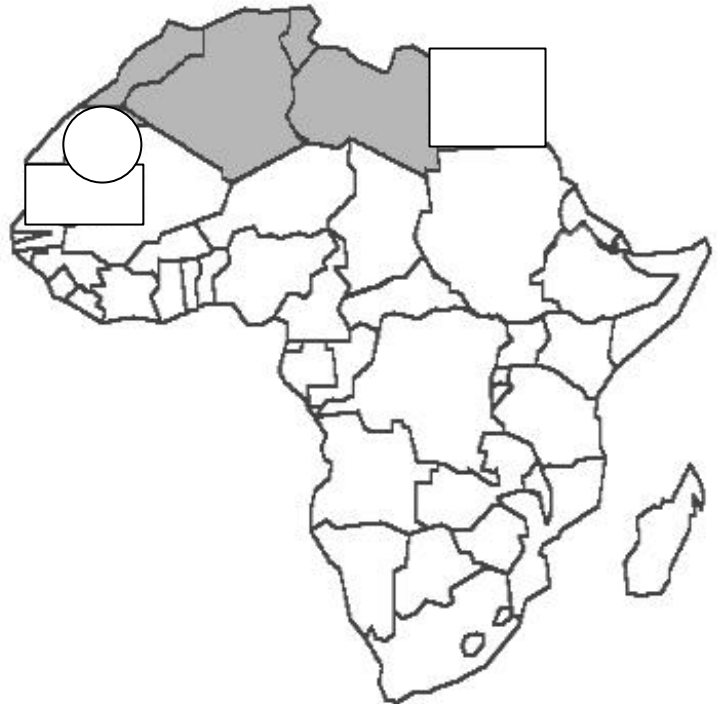
CAMEROUN  
CONGO  
GABON  
GUINEE EQUATORIALE  
RCA  
TCHAD



### 3 / EN AFRIQUE DU NORD

En Afrique du Nord, L'U M A ( Union du Maghreb Arabe ) regroupe les Etats suivants:

ALGERIE  
LYBIE  
MAROC  
TUNISIE



#### 4/ EN AFRIQUE AUSTRALE

En Afrique du Sud, la S A D C ( Communauté de Développement Economique des Etats d'Afrique du Sud ), regroupe les Etats suivants:

AFRIQUE DU SUD  
ANGOLA  
BOTSWANA  
ILES MAURICE  
LESOTO  
MALAWI  
MOZAMBIQUE  
NAMIBIE  
TANZANIE  
SWASILAND  
ZAMBIE  
ZIMBABWE



## 5 / LES PAYS DES GRANDS LACS

La C D P G L ( Communauté de Développement des Pays des Grands Lacs), regroupe les Etats suivants,

BURUNDI  
KENYA  
MALAWI  
OUGANDA  
R.D.C.  
RWANDA  
TANZANIE  
ZAMBIE



## 6 / EN AFRIQUE DE LEST

En Afrique de l'Est, l'I G A D (Autorité Inter-Gouvernemental pour le Développement ), regroupe les Etats suivants :

DJIBOUTI  
ERYTHRE  
ETHIOPIE  
KENYA  
OUGANDA  
SOMALIE  
SOUDAN



## C - EXEMPLE DE LA CEDEAO

( Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest )

### Tant d'espoirs réunis

Née avec la signature du traité, l'instituant le 28 Mai 1975 à Lagos par les Chefs d'Etat et de gouvernement de 15 pays de la région, la C E D E A O n'est devenue opérationnelle que le 5 Novembre 1976 avec la signature, par les mêmes hommes d'Etats, des protocoles d'application du Traité et les nominations du Secrétaire Exécutif de la Communauté et du Directeur général du Fonds de coopération et de développement de la CEDEAO.

Le premier conseil des ministres tenu à Lagos du 18 au 22 Juillet 1977 et le premier Conseil d'administration du Fonds du 25 au 27 du même mois, en dotant le Secrétariat Exécutif et la Direction Générale en personnel dont les deux Secrétaires Exécutifs-Adjoints, ont achevé de mettre sur les rails une communauté de 15 Etats, qui s'étend sur plus de 6 000 000 de Km<sup>2</sup> et compte près de 150 000 000 d'âmes.

L'objectif fondamental de la C E D E A O est l'intégration économique des Etats Membres, en promouvant la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité économique avec pour souci permanent l'élévation du niveau de vie de ses peuples.

Aux fins énoncées, l'action de la C E D E A O portera sur : l'élimination progressive entre les Etats membres, des droits de douane et toutes autres taxes à l'importation et à l'exportation des marchandises ; l'abolition des restrictions fiscales et administrative entre les Etats membres ; L'établissement d'un tarif douanier commun et d'une politique commerciale commune à l'égard des pays tiers ; la suppression entre les Etats membres des obstacles à la libre circulation des personnes et des biens, des services et des capitaux ; l'harmonisation des politiques agricoles et la promotion de projets communautaires des Etats membres.

## I - INSTITUTIONS ET FONCTIONNEMENTS

Les institutions sont dans l'ordre décroissant :

- **La Conférence des chefs d'Etats et de Gouvernement.** Son rôle est d'assurer " la Direction Générale et le contrôle des fonctions exécutives de la communauté en vue des développements progressifs de celle-ci et de la réalisation de ses objectifs ".

Pour ce faire, les décisions et directives de la conférence engagent toutes les institutions de la communauté. Elle se réunit au moins une fois l'an et elle établit, elle-même son règlement intérieur notamment en ce qui concerne la convocation de ses réunions, la conduite des débats et l'ordre dans lequel, chaque année, la présidence de la conférence est attribuée à tour de rôle en un autre membre de la conférence.

- **Le conseil des ministres** a pour mission de veiller au bon fonctionnement et au développement de la communauté conformément au Traité ; de faire des recommandations à la conférence sur les problèmes de politique générale en vue d'assurer le fonctionnement et le développement efficace et harmonieux de la Communauté ; de donner les directives à toutes les autres institutions de la Communauté relevant de son autorité et d'exercer tous les pouvoirs qui lui sont à lui conférés par le Traité.
- Les décisions et directives du Conseil des ministres engagent les institutions de la Communauté relevant de son autorité sauf si la conférence en décide autrement. Le conseil se réunit deux fois par an et l'une de ses sessions se tient immédiatement avant la session annuelle de la conférence.

Le Secrétariat Exécutif est dirigé par un Secrétaire exécutif qui est nommé par la conférence pour une période de 4 ans renouvelable une seule fois et qui ne peut être relevé de ses fonctions que par la conférence sur recommandation du Conseil des ministres. Il est assisté par deux secrétaires exécutifs-adjoints nommés par le Conseil des ministres. Outre le Secrétaire exécutif et ses deux adjoints, le Secrétaire exécutif comprend un contrôleur financier nommé par le conseil des ministres.

Chargé de l'administration courante de la communauté et de toutes les institutions, le Secrétariat exécutif a pour mandat : de fournir, comme il convient, ses services aux institutions de la communauté et d'aider celles-ci dans l'exercice de leurs fonctions ; de suivre constamment le fonctionnement de la Communauté et, le cas échéant, de rendre compte au Conseil des ministres du résultat de cet examen ; de soumettre un rapport d'activités à toutes les sessions du Conseil des ministres et de la conférence ; d'entreprendre tous travaux et études et d'assurer les services liés aux objectifs de la communauté qui peuvent lui être confiés par le Conseil des ministres et de formuler aussi, à ce sujet, toutes propositions propres à contribuer au fonctionnement et au développement efficaces et harmonieux de la Communauté.

- **Les Commissions techniques** : elles sont au nombre de quatre :

- La commission du commerce, des douanes, de l'immigration, des questions monétaires et des paiements,

- La Commission de l'industrie, de l'agriculture et des ressources naturelles ;

- La Commission des transports, des télécommunications et de l'énergie ;

- La commission des affaires sociales et culturelles.

Cette liste n'est ni limitative ni définitive puisque la Conférence peut décider de créer toute autre commission qui lui paraîtrait nécessaire.

Chaque commission qui comprend un représentant par Etat-membre, a pour mandat : De présenter périodiquement des rapports et recommandations par l'intermédiaire du Secrétaire exécutif au Conseil des ministres, de sa propre initiative ou à la demande du Conseil ou à celle du Secrétaire sous réserve des directives qui peuvent lui être données par le Conseil des ministres ; chaque commission se réunit aussi souvent que nécessaire pour la bonne exécution des fonctions qui lui sont assignées.

- **Le Tribunal de la communauté** : son rôle est d'assurer le respect du droit et des principes d'équité dans l'interprétation des clauses du présent Traité. En outre, il est chargé du règlement des différends dont il est saisi conformément à l'article 56 du Traité. Sa composition, sa compétence et son statut sont déterminés par la Conférence

Le Président GNASSINGBE Eyadéma, le chef d'Etat togolais a incontestablement été l'un des promoteurs de la C E D E A O ; grâce à lui, bien des réticences provenant des différences de systèmes en cours ont été éliminées au profit du développement d'un sentiment commun d'une nécessaire coopération. Il fut normal alors que son pays présidât aux diverses négociations ayant abouti à l'heureuse conclusion.

## **- LE FONDS DE COOPERATION DE COMPENSATION ET DE DEVELOPPEMENT**

Le Fonds est une institution jouissant de l'autonomie de gestion. De part ses objectifs, il est le bras et même l'âme de la Communauté : fournir les compensations et d'autres formes d'assistances aux Etats membres qui auront subi des pertes en raison de l'application des dispositions du Traité sur la libéralisation des échanges au sein de la Communauté ou par suite d'implantation d'entreprises communes ; accorder des subventions pour le financement d'études et d'actions de développement d'intérêt national ou communautaire ; accorder des prêts pour le financement et pour la réalisation de projets de développement dans les Etats membres ; garantir les investissements étrangers effectués dans les Etats membres concernant les entreprises établies conformément aux dispositions du Traité sur l'harmonisation des politiques industrielles ; fournir les moyens pour faciliter la mobilisation constante des ressources financières intérieures et extérieures aux pays de la Communauté ; enfin, aider à la promotion de projets en vue de la mise en valeur des Etats membre les moins développés de la Communauté, tels sont les objectifs qui lui ont été assignés.

A ces fins, le Fonds sera doté des ressources suivantes : le capital, constitué par les contributions des Etats membres, les revenus des entreprises dont la Communauté détient tout ou parti du Capital ; les ressources provenant de sources bilatérales et multilatérales ; les subventions et contributions de toutes sortes et de toutes origines. Les revenus provenant des prêts octroyés par les ressources du Fonds, les emprunts contractés par le Fonds et enfin, tous autres ressources ou revenus reçus par le Fonds qui ne sont pas portés aux comptes d'affectation spéciale visés à l'article quatre des protocoles qui lui sont relatifs.

Le Fonds est dirigé par un Conseil d'Administration dont les membres ne sont autres que les ministres siégeant au Conseil des ministres de la communauté. Ce Conseil nomme un Directeur général pour l'administration quotidienne du Fonds. Celui-ci est assisté d'un Directeur général adjoint et par d'autres fonctionnaires et employés.

Le Conseil d'administration, aux termes de l'article 26 du protocole relatif au Fonds se réunit au moins une fois par trimestre ou plus souvent, si la conduite des affaires du Fonds l'exige.

Le siège du Fonds est fixé à Lomé et la Présidence du Conseil d'Administration est tournante. Son capital, fixé à 500 millions de dollars ne sera néanmoins appelé qu'à concurrence de 100 millions de dollars pour les deux premières années ( 1977 – 1978 ). Cependant, il faut signaler que le Directeur Général Adjoint des Fonds a entrepris une vaste tournée européenne début 1978 pour faire connaître le Fonds et collecter les ressources financières nécessaires aux activités de son organisme.

### **OBSERVATIONS**

Entreprise ambitieuse, la C E D E A O s'est heurtée dès le départ à un conflit de compétence entre le Secrétariat Exécutif, chargé aux termes du Traité de l'administration générale du Fonds qui excipant de son autonomie de gestion, s'est émancipée de fait de toute tutelle du Secrétariat Exécutif de la Communauté. Cette situation qui pouvait compromettre à terme l'efficacité des institutions communautaires et partant, la survie même de la Communauté, a appelé une révision de la part de la première Conférence des Chefs d'Etats qui a conféré au Secrétaire Exécutif de la communauté la prééminence et le droit de coordonner l'ensemble des activités des institutions de la Communauté, y compris celle du Fonds.

## - LE PACTE DE NON-AGRESSION

La première Conférence statutaire des Chefs d'Etats de la C E D E A O qui s'est tenue à Lagos les 21 et 22 avril 1978 a surtout pris trois décisions importantes destinées à favoriser le plein essor de la Communauté : la première qui vise à éliminer les méfiances et à empêcher l'usage de la violence entre les Etats, garantit la sécurité de ceux-ci. Il s'agit de la signature du Pacte de Non-agression, aux termes duquel chaque Etat-membre, s'engage à ne recourir en aucune façon à l'agression pour régler un litige qui l'opposerait à un ou plusieurs autres Etats-membres de la Communauté. De plus, chaque Etat s'engage à s'opposer à ce que des étrangers ou des ressortissants d'autres Etats-membres, ne se servent de son territoire pour perpétrer des actes d'hostilité envers un autre Etat-membre.

Ce Pacte qui rassure les régimes en place a cependant été jugé insuffisant par plusieurs Etats qui demandent à ce qu'il soit complété par un Pacte de défense mutuelle. Ce dernier poste a été inscrit à l'ordre du jour de la 6<sup>ème</sup> conférence au sommet tenue à Freetown le 28 mai 1981.

La seconde décision concerne le principe de la signature dès 1979 d'un accord multilatéral sur la libre circulation des personnes à l'intérieur de la Communauté. Cet accord, en favorisant les échanges humains devrait accélérer l'émergence d'une identité et d'un esprit communautaire indispensable au développement et à la consolidation de la communauté. Le protocole d'accord signé à Dakar le 29 mai 1979 a défini un programme d'application étalé sur 15 ans au bout desquels les citoyens de la Communauté auront la faculté d'entrer, de résider et de s'établir librement dans l'un ou l'autre des Etats-membres. Toute décision d'expulsion devra être notifiée à la fois à l'intéressé, au gouvernement de son pays et au secrétariat exécutif de la communauté. Des mesures seront prises pour garantir la sécurité de sa famille et protéger ses biens.

Une première étape de 5 ans accorde à tous les ressortissants des pays membres de la communauté le droit d'entrer sans visa pour un séjour de 90 jours prorogables. Après cette première phase commencera celle du droit de résidence qui aboutira à celle du droit d'établissement.

La troisième décision concerne la date d'entrée en vigueur de la consolidation des tarifs douaniers, qui a été arrêté au 28 mai 1979. Sous ce terme technique, il faut comprendre qu'à partir de cette date, et ce, pendant deux ans, les Etats membres n'ont plus eu le droit d'augmenter les taxes et droits de douane existants, ni d'en créer de nouveaux.

Ce blocage devait permettre aux institutions de la communauté d'étudier, en vue de leur harmonisation, les nomenclatures douanières, ce processus devant déboucher sur l'adoption d'une nomenclature unique et commune à tous les Etats-membres de la C D E A O ?

Mais l'intégration économique ne sera assurée que par l'harmonisation de programmes communs de développement. Aussi, les 15 Etats se sont-ils engagés à coopérer en vue de la mise en valeur de leurs ressources naturelles ( pêche, agriculture, élevage ). Ils ont décidé d'échanger des informations sur leurs grands projets industriels afin d'aboutir à l'harmonisation des plans d'industrialisation.

Des conventions de transports ont été mises au point et la conférence a décidé de procéder au prolongement des axes routiers assurant le désenclavement des Etats. Le programme mentionne la transahélienne ( Dakar – Niamey ) et la transcôtienne ( Lagos – Nouakchott ). on envisage aussi de prolonger les voies ferrées existantes aux liaisons suivantes : Burkina-Fasso - Niger ; Burkina-Fasso – Mali ; Guinée – Mali. Ils proposent par ailleurs une meilleure exploitation de la mer grâce à la création de zones franches, au profit

des pays enclavés et grâce à la création des compagnies maritimes multinationales internationales.

#### **- L' U E M O A ( L' Union Economique Monétaire Ouest-Africaine )**

Cet organe monétaire de la communauté est l'un des domaines très actifs de la C E D E A O. En effet, beaucoup d'obstacles restent encore à surmonter; entre autres :

- L'harmonisation et l'intégration des économies des différents pays francophones, anglophones et lusophones.
- Au titre de la réalisation du marché commun, la mise en œuvre effective à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2 000 de l'union douanière.
- A terme, la création d' une monnaie unique pour toute la région.

#### **- L' E C O M O G ET LES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST**

La Communauté s'est doté d'un organe de sécurité dénommé ECOMOG. En intervenant militairement au Libéria au mois d'août 1990 pour rétablir l'ordre dans un pays déchiré par une violente guerre civile, la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest a ouvert un nouveau chapitre de l'histoire de la région et de celle de la gestion des conflits. L'Ecomog, comme fut baptisée la force d'interposition envoyée au Libéria, est, depuis, intervenue en Sierra Leone et devra aussi le faire en Guinée Bissau. Aujourd'hui, huit ans après l'initiative sans précédent de la C E D E A O au Libéria, cette expérience prétend apporter la preuve de la capacité des Etats africains à gérer eux-mêmes les crises secouant le continent.

Plusieurs initiatives récentes ont pour objectif commun de chercher des solutions africaines aux conflits africains afin de pallier l'incapacité des Nations-Unies et des grandes puissances à répondre à toutes les crises. D'autres initiatives, comme les accords de défense bilatéraux ou locaux, connaissent leurs limites. La Guinée et la Sierra Leone par exemple ne pouvaient seules intervenir de façon décisive au Libéria en 1990, bien que ces trois Etats soient liés par un accord de défense mutuelle dans le cadre de l'union de la rivière Mano. De même, l'intervention du Sénégal en Guinée Bissau, au nom d'un accord bilatéral de défense, ne semble pas être une solution appropriée, parce qu'elle est mal perçue par l'armée bissau-guinéenne, comme par les mutins.

## **II - BILAN DE LA CEDEAO.**

A ce jour, le bilan de la CEDEAO peut être qualifié de globalement positif. Ce résultat est perceptible sur le plan de la sécurité et de l'économie.

### **1- SECURITE**

La CEDEAO, par son organe de sécurité l'Ecomog a pu gérer et régler trois conflits régionaux majeurs ( au Libéria, en Sierra Léonne et en Guinée). Cette force d'interposition ouest-africaine a permis de «limiter les dégâts » et d'éviter un embrasement général.

Sur le plan de la sécurité, la prévention et la résolution des conflits a donc fait de sensibles progrès en Afrique de l'ouest. Il y a des avancées du moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères.

La vigilance reste de mise. L'organisation continue à surveiller de très près un certain nombre de zones sensibles (notamment celles qui accueillent les réfugiés) et le rétablissement de conditions normales dans les trois pays cités plus haut.

### **2- L'ECONOMIE.**

Le bilan économique de l'organisation, sans être négatif, montre que le retard a été pris. Sans doute le chèque de voyage CEDEAO a-t-il été lancé au mois de juillet dernier, mais le fond de crédit et de garantie qui en conditionne la généralisation n'est pas encore opérationnel, certains pays n'ayant pas versé leur quote-part. De son côté, le Fonds de coopération, de compensation et de développement enregistre 31 millions de dollars d'arriérés. Le projet de gazoduc reliant le Nigéria, le Bénin, le Togo et le Ghana a fait l'objet au mois d'août d'un accord avec les compagnies pétrolières.

Les investissements (600 millions de dollars ) permettront graduellement, une économie annuelle de 500 millions de dollars ) sur les factures énergétiques de ces quatre pays, ainsi que la création dès janvier 2002 de dix huit mille emplois. Le programme de construction et d'entretien des routes inter-Etats se poursuit lentement : il reste à trouver 1,2 milliard de dollars pour le mener à bien.

Si la libre circulation des personnes est désormais assurée grâce à l'abolition des visas entre Etats( un visa commun de type Schengen est même envisagé pour les citoyens des pays tiers), la libéralisation des échanges et l'intégration des économies sont encore loin d'être réalisées. Le document douanier unique est encore à l'étude.

Le projet de monnaie commune n'est qu'aux balbutiements et l'idée de faire de la zone franc la base d'une union monétaire ouest-africaine est dans l'impasse.

Enfin, il est à noter que, le nouvel hymne de l'organisation choisi à l'issue d'un concours international a été présenté aux différentes délégations à Lomé le 10 décembre 1999.

## **D- LES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX EN AFRIQUE.**

Les événements des grands lacs ont mis tragiquement en lumière les difficultés rencontrées par la communauté internationale pour mobiliser dans l'urgence des forces de maintien de la paix afin d'exécuter un mandat des Nations-Unis. A la difficulté de dégager un accord politique, au sein du Conseil de Sécurité, s'ajoutait en effet un obstacle technique, lié à l'insuffisante disponibilité de troupes, notamment africaines, susceptibles de prendre part à une opération dans les délais très courts. Un large débat s'est ouvert dans la communauté internationale sur les moyens à mettre en œuvre pour surmonter cet obstacle.

Les Etats africains ont affirmé leur volonté de prendre davantage en charge les questions relatives au maintien de la paix : c'est ainsi que, progressivement, l'OUA, tout en réaffirmant le rôle prééminent des Nations-Unis, a étendu au maintien de la paix le champ d'intervention de son mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits créé en 1993.

Plus récemment, ( Octobre 1997 ), les Chefs D'Etat-Majors des Etats-membres de l'OUA, réunis à Harare, ont proposé aux instances politiques de cette organisation de préciser le rôle que celle-ci pourrait être appelée à jouer. Soulignant que toutes les opérations de maintien de la paix doivent être amenées conformément aux dispositions des Chartes de l'ONU et de l'OUA ;ils ont suggéré que cette dernière fasse jouer aux organisations régionales, un rôle de première ligne, soit en leur déléguant son mandat soit en donnant un accord préalable à leur initiative. Dans un tel schéma, l'OUA aurait essentiellement un rôle de liaison avec les Nations-Unis, qu'elle serait chargée de saisir de ses propres initiatives ou de celles de ses organisations régionales. La tendance est donc clairement à l'affirmation par l'OUA du rôle des organisations régionales

Dans le rapport sur l'Afrique qu'il a rendu public en mai 1998, M. Koffi Annan juge pour sa part nécessaire de soutenir les initiatives prises au niveau régional et sous-régional. Il rappelle toutefois l'obligation d'obtenir l'autorisation du Conseil de Sécurité avant de recourir à la force et souligne que la délégation de responsabilité à une organisation régionale pose de délicates questions relatives à l'impartialité et la neutralité de ses membres

- Dans les faits, plusieurs organisations se sont d'ores et déjà saisies de ces questions :
- En Afrique de l'ouest, la C E D E A O qui a déployé depuis 1990 une force au Libéria ( E C O M O G ), dispose en la matière d'une expérience substantielle. A l'initiative du Président GNASSINGBE Eyadéma, un sommet des Chefs d'Etats de la C E D E A O, réuni en Décembre 1997 à Lomé, s'est entendu sur la perspective de créer en son sein, une instance compétente en matière de défense et de sécurité.
  - Après l'avènement de la nouvelle Afrique du Sud, la S A D C ( South African Development Community ) a décidé de se doter en Août 1999 d'un organe politique de défense et de sécurité.
  - L'I G A D ( Inter-Governmental Authority Development ), dans la corne de l'Afrique, affirme également un intérêt encore prudent dans ce domaine.

L'après guerre froide a, sans conteste, ouvert le jeu politico-militaire en Afrique Centrale. D'autant plus que les grandes puissances ont choisi la voie du non interventionnisme et que les Nations-Unies ont montré les limites de leur capacité à intervenir dans la maîtrise des crises africaines. La seule alternative en matière de sécurité régionale reste l'implication plus directe des pays africains eux même et la création d'une véritable dynamique de coopération entre les pays de la région. L'OUA, politiquement faible et

dépourvue de moyens, reste dans ce contexte, un cadre de référence générale, éventuellement utile mais ne sera pas en mesure avant longtemps de constituer, seule, une alternative efficace au rôle qu'ont joué longtemps les grandes puissances, ou qu'aurait pu jouer les Nations-Unies

Depuis le début de l'année 1998, en tout cas, les pays d'Afrique Centrale semblent prendre conscience de la nécessité de commencer à construire un système de sécurité collective régionale qui puisse apporter les premières réponses à la forte dégradation de leurs sécurités

Ainsi, en avril 1998, onze pays d'Afrique Centrale ( Angola, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, R D C, Gabon, Guinée Equatoriale, Rwanda, Sao-Tome et Tchad ), se sont réunis à Libreville pour se pencher sur ces questions de sécurité collective.

Une manœuvre regroupant ces pays( GAGON 2000 ) et les pays amis occidentaux à eu lieu au Gabon au début de ce mois de janvier passé.

Création de structures de dialogue politique, création d'un mécanisme d'alerte rapide des crises, organisation de manœuvres communes militaro-humanitaires, tout cela en liaison étroite avec le Conseil de Sécurité des Nations-Unies : les premiers pas ont été faits. mais ces premiers efforts n'ont encore qu'une portée restreinte et il faudrait sans doute du temps, des moyens, davantage de volonté politique commune et un appui plus clair et plus massif des grandes puissances et des Nations-Unies pour mettre en place des mécanismes plus crédibles et plus efficace.

Les trois principales puissances occidentales concernées par cette région du continent africain ( la France, la Grande Bretagne et les (U.S.A.) affichent de plus en plus une volonté politique commune de coopérer entre elles pour favoriser la création de dispositif de sécurité régionaux impliquant directement les africains. Cette volonté affichée repose sur leur souci commun de ne pas se retrouver confrontés à de graves crises, telles celles qu'ont connues récemment le Rwanda ou l'ex Zaïre et la contrainte d'éventuelles opérations militaires ou militaro-humanitaires lourdes coûteuses et politiquement délicates. Toutes ces initiatives qui sont à encourager, préparent l'Afrique à la prise en compte par elle même de ses problèmes de sécurités .Les autres organisations régionales pourraient s'en inspirer.

Derrière cette volonté de coopérer, il reste comme cela a été clairement démontré ces derniers mois, des visions politiques de l'évolution de cette région qui ne sont pas toujours convergeante voire compatibles et surtout une pesanteur notable dans la défense de leurs intérêts économiques respectifs. N'oublions pas que les enjeux pétroliers ou miniers dans cette Afrique Centrale sont considérables.

## **- L'EXPERIENCE DE LA MISAB**

Aussi, le cas de la Mission Inter-africaine de Surveillance des Accords de Bangui (M I S A B ) est révélateur.

Un régime politique discrédité, une économie déstabilisée, et délabrée, une situation explosive, notamment marquée par une accumulation des arriérés de salaire des

fonctionnaires, des tensions ethniques plus que préoccupantes, des forces armées complètement désorganisées et posant de sérieux problèmes de fiabilité : la République Centrafricaine d'Ange-Félix Patassé est sortie fortement ébranlée par la profonde crise qu'elle a traversée de 1996 à 1999, en raison, en particulier, des trois mutineries militaires qui se sont produites. Pour éviter un désastre, il avait fallu, en décembre 1996 lors du sommet franco-africain de Ouagadougou, l'initiative politique des Chefs d'Etat du Gabon, du Burkina-Fasso, du Mali, du Tchad, et du Togo et la mise en place d'un comité dirigé par Amadou Toumanou Touré, ancien Président du Mali, pour aboutir aux accords de Bangui du 25 Janvier 1997 et surtout à la mise en place de la MISAB. Cette force africaine, soutenue financièrement et logistiquement par la France, a permis de stabiliser la situation intérieure et d'ouvrir la voie à une solution politique de la crise centrafricaine.

Avec le recul, cette expérience de la MISAB est aujourd'hui considérée comme une expérience extrêmement positive à bien des égards. Elle a montré qu'une initiative africaine et une implication d'un groupe de pays du continent pouvaient engendrer une intervention politico-militaire capable d'accomplir sa mission avec succès et de ramener la paix dans un environnement particulièrement difficile d'autant plus que ce succès était loin d'être évident au départ pour ce contingent de 700 hommes regroupant des unités de six pays : le Gabon, le Tchad, le Sénégal, le Mali, le Burkina-Fasso et le Togo.

Le rôle de la MISAB aura été en tout cas déterminant dans l'évolution du processus de décision français relatif au redéploiement des forces stationnées en Afrique. En réussissant à stabiliser la situation politico-militaire, la MISAB a en effet permis de confirmer l'option du retrait de Centrafrique des éléments français d'assistance opérationnelle (EFAO) et d'appliquer cette décision dans des délais rapides, puisqu'en avril 1998, après un siècle de présence militaire française, effective dans ce pays, le retrait de la totalité des forces pouvait être réalisé. Paris parvenait ainsi à sortir de son enlèvement en Centrafrique qui, à plusieurs reprises l'avait mis dans la situation délicate d'intervenir contre son gré dans la crise politique intérieure, et de cautionner de fait un régime et des pratiques vis-à-vis desquels on souhaitait du côté français prendre ses distances. Paris a pu également commencer à faire la démonstration que le redéploiement d'ensemble de son dispositif militaire en Afrique, son réajustement fonctionnel et son allègement (de 8 000 hommes environ actuellement à 5 500 en 2 002) pouvant être compatibles avec les nouvelles orientations concernant la sécurité du continent.

Il est à noter que l'ONU, ayant constaté le succès de la MISAB a été encouragée à prolonger cette mission qui devient la MINURCA (Mission de l'ONU pour la République Centrafricaine). Ceci, afin de pérenniser la paix durablement acquise et couvrir les élections présidentielles qui se sont passées dans la paix, la sécurité et la transparence. En ce moment même cette mission est en train de prendre fin et les différents contingents ont commencé, dans la satisfaction du monde entier, leur retrait de Centrafrique.

La C E D E A O, même si elle traîne encore quelques lacunes avec elle, constitue une référence pour les autres régions qui elles sont moins dynamiques et très en retard. Pour la réalisation des Etats-Unis d'Afrique, les responsables politiques devraient nécessairement œuvrer pour le renforcement et le fonctionnement des organisations régionales déjà existantes et s'appuyer sur ces dernières afin de rendre un jour possible leur projet. C'est ce qui a poussé les Chefs d'Etat à se retrouver en Lybie pour une conférence extraordinaire.

## E - LA CONFERENCE EXTRAORDINAIRE DE SYRTHE

Le contexte internationale orienté vers la mondialisation et l'appréciation de la situation politique, économique et sociale de l'Afrique a sans nul doute amener 52 Chefs d'Etat et de Gouvernement africains à se retrouver à Syrthe en Lybie les 9 et 10 Septembre 1999 en une conférence extraordinaire de l'OUA pour débattre du problème de l'Union Africaine. Les résolutions qui y sont prises sont significatives et confirment leur engagement et leur détermination à réussir. La déclaration suivante, adoptée par les participants vient appuyer cette thèse.

" Nous, Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'OUA, avons longuement discuté des voies et moyens de renforcer notre organisation continentale, afin de la rendre plus efficace et de lui permettre de s'adapter aux changements sociaux, politiques et économiques qui se produisent à l'intérieur et à l'extérieur de notre continent.

Nous nous sommes inspirés des idéaux qui ont guidé les pères fondateurs de notre organisation et des générations de panafricanistes dans leurs efforts pour forger l'unité, la solidarité et la cohésion entre les peuples et entre les Etats africains. Nous rappelons les luttes héroïques menées par nos peuples et nos pays au cours du dernier siècle du millénaire pour l'indépendance politique, la dignité humaine et l'émancipation économique. Nous sommes fiers des progrès enregistrés sur la voie de la promotion et de la consolidation de l'unité africaine et nous saluons l'héroïsme et les sacrifices de nos peuples, en particulier pendant les luttes de libération.

Au moment où nous nous préparons à entrer dans le XXIème siècle et ayant à l'esprit les défis auxquels notre continent et nos peuples sont confrontés, nous soulignons la nécessité impérieuse et l'urgence de raviver les aspirations de nos peuples, qui transcendent les différences linguistiques, idéologiques, ethniques et nationales.

Pour relever ces défis et faire face de manière efficace aux nouvelles réalités sociales, politiques et économiques en Afrique et dans le monde, nous sommes déterminés à répondre aux aspirations de nos peuples à une plus grande unité, conformément aux objectifs énoncés dans la Charte de l'OUA et dans le Traité d'Abuja instituant la communauté économique africaine. Nous sommes convaincus que notre organisation continentale doit être revitalisée afin qu'elle puisse jouer un rôle plus actif et continuer à répondre aux besoins de nos peuples et aux exigences de la situation actuelle. Nous sommes également déterminés à éliminer le fléau que constituent les conflits qui sont un handicap majeur à la mise en œuvre de notre programme de développement et d'intégration.

Au cours de nos travaux, nous avons été inspirés par les propositions importantes faites par le Président Mouammar Kaddafi, guide de la grande révolution lybienne El-Fatah, et, plus particulièrement, par sa vision d'une Afrique forte et unie capable de relever les défis qui se posent à elle au niveau mondial et d'assumer sa responsabilité de mobiliser les ressources humaines et naturelles du continent afin d'améliorer les conditions de vie de ses peuples.

Ayant longuement et franchement discuté de l'approche à adopter quant au renforcement de l'unité de notre continent et de ses peuples, à la lumière de ces propositions, nous décidons de :

1. Créer une Union Africaine, conformément aux objectifs fondamentaux de la Charte de l'OUA et aux dispositions du Traité d'Abuja instituant la Communauté Economique Africaine.
2. Accélérer le processus de mise en œuvre du Traité d'Abuja, en particulier :
  - **A** Réduire les périodes de mise en œuvre du Traité.
  - **B** Assurer la création rapide de toutes les institutions prévues dans le Traité, en particulier le Parlement panafricain que nous envisageons de mettre en place d'ici à l'an 2 000, pour offrir une plate-forme commune à nos peuples et à leurs organisations communautaires en vue d'assurer leur plus grande participation aux discussions et à la prise des décisions concernant les problèmes et les défis qui se posent à notre continent ;
  - **C** Renforcer et consolider les communautés économiques régionales qui constituent les piliers de la réalisation des objectifs de la communauté économique africaine, et de l'union envisagée.
3. Mandater le Conseil des Ministres à prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre des décisions susmentionnées et en particulier, élaborer les actes constitutifs de l'union en tenant compte de la Charte de l'OUA et du Traité d'Abuja. Les Etats membres devons encourager la participation des parlementaires à ce processus ; Le Conseil devra présenter son rapport à la 36<sup>ème</sup> session ordinaire de notre Conférence ( en juin 2 000, à Lomé, au Togo ) pour lui permettre de prendre les décisions appropriées. Les Etats membres devons œuvrer à la ratification de ces actes avant décembre 2 000, afin que son acte constitutif soit solennellement adopté lors du sommet extraordinaire convoqué à Syrthe en l'an 2 001.
- 4 Mandater notre Président en exercice, le Président Abdelaziz Bouteflika d'Algérie et le Président Thabo Mbeki d'Afrique du Sud, en consultation avec le groupe de contact sur la dette africaine, à prendre contact, en notre nom, avec les créanciers de l'Afrique sur la question de la dette extérieure de l'Afrique en vue d'obtenir l'annulation totale de cette dette.
- 5 Convoquer une Conférence Ministérielle Africaine sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération sur le continent, le plus tôt possible.
- 6 Demander au Secrétaire Général de notre organisation de prendre, en priorité, toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de ces décisions.

Fait à Syrthe, le 9 septembre 1999. "

A la différence des multiples Conférences antérieures, cette dernière offre beaucoup plus d'espoir à la lumière de cette déclaration qui l'a sanctionné. En effet, non seulement les Etats-membres devront encourager la participation de leur parlementaires ( volonté du peuple ) au processus qui devrait être enclenché par le Conseil des Ministre, mais aussi un calendrier a été consigné devant aboutir à l'an 2 001 à Syrthe à l'adoption de l'Acte Constitutif de la création des Etats-Unis d'Afrique lors d'un sommet extraordinaire. Le chemin n'est plus long et les espoir sont désormais permis.

## CONCLUSION

L'idée des Etats-Unis d'Afrique est une ambition tout à fait noble, tout à fait légitime, qui procède d'une vision pertinente de la volonté du continent et qui se justifie d'autant plus que nous rentrons dans un contexte de mondialisation qui est sans contexte en compétition. Les nations sont obligé de s'imposer certaines règles de discipline pour pouvoir se construire un ensemble significatif afin de participer aux échanges en tant que quantité significative. Les organisations régionales qui existent déjà pourraient servir de base dans la phase préliminaire. Ils s'agira de revoir leur statuts, les harmoniser en une structuration d'ensemble régionaux débouchant un jour sur une Confédération à l'échelle du continent.

C'est une construction qui demande du temps beaucoup de moyens financier et de la volonté politique. C'est aussi une construction qui demande une prise de conscience, une conscience qui, à un niveau donné est un pouvoir. Une prise de conscience qui soit à la fois action et réaction. Une fois que cette prise de conscience existe, il faut la traduire en actes concrets. Il faut que les Etats africains acceptent de relativiser tout ce qui a trait à leur souveraineté. L'exemple du Mali est très révélateur à ce sujet. En effet, dans la Constitution malienne, il est fait mention ce qui suit : " Le Mali est prêt à céder tout ou partie de sa souveraineté au profit de l'Unité Africaine ". Déjà, le processus a commencé parce que, avec l'entrée en scène du Fond Monétaire International ( F M I ) et de la Banque Mondiale, l'autorité des Etats en tant que telle disparaît. Les politiques concoctées par les Etats leur sont dictées par ces institutions de Breton Wood.

Il faudrait que les Etats acceptent de créer des espaces permettant à leur personnes, à leur biens, à leur capitaux de circuler librement; que les marchés s'élargissent ; que les monnaies soient convertibles entre elles ou que l'Afrique crée des ensembles monétaires qui sont ensuite soudés à d'autres monnaies comme le CFA l'est aujourd'hui avec l'EURO. Le CFA aurait pu être la monnaie de toute l'Afrique de l'ouest. Le NAIRA aussi aurait pu jouer le même rôle ou comme le RAND en Afrique du Sud etc..

Cela permettrait aux hommes d'affaire de pouvoir circuler et de commercialiser sans la moindre difficulté. Les industries, les activités touristiques, agricoles et commerciales pourraient bénéficier des moyens et se redéployer sur les espaces larges avec des marchés beaucoup plus étoffés afin d'espérer la part d'investissement qui revient à l'Afrique. Selon les études de la Banque Mondiale, les investissements en Afrique rapportent 24 %, en Asie 16 %, en Amérique Latine 11%. L'Afrique aurait du être le continent qui devait recevoir le maximum d'investissement ; elle est aujourd'hui celle qui en reçoit le moins.

C'est la raison pour laquelle l'idée des Etats-Unis d'Afrique est excellente. Elle doit être étudiée à fond, lui donner un contenu viable. Cette idée doit être mise en application de façon graduelle pour y préparer les esprits. C'est un défi que l'Afrique ne peut pas ne pas réussir car s'il y a des gens qui veulent se dresser sur son chemin de succès, ils se plieront devant les réalités à venir. Les utopies d'aujourd'hui sont les réalités de demain. L'espoir est permis de croire que l'Afrique du XXIème siècle sera une Afrique unie et solidaire, une Afrique qui se lèvera et qui verra l'avènement des Etats-Unis d'Afrique.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- 1 THESE DE DOCTORAT du Pr. Ibadar THIAM ( SENEGAL )
- 2 .....ET DEMAIN L AFRIQUE de EDEM Kodjo ( TOGO )
- 3 L AFRIQUE Entre Guerre et Paix ( La revue internationale et Stratégie )  
Dossier sous la direction de Hugo Sada
- 4 LES CAHIERS DE MARS N°158, 3<sup>ème</sup> trimestre 1998
- 5 ARCHIVES de l OUA
- 6 JEUNE AFRIQUE ( Hebdomadaire Politique N° 2019 )

## **ANNEXE :SONDAGE DE JEUNE AFRIQUE**

(Page à insérer à la page 25 avec les cartes qui vont bien :rf.texte imprimé)

## **I-L'AFRIQUE ACTUELLE**

### **2- LES Etats-Unis d'AFRIQUE ?**

### **3- L'AFRIQUE SANS FRONTIERES**